





Guide méthodologique Standard régional Sites économiques Bourgogne-Franche-Comté





REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE



Rédaction :

Yoann DUMON – Agence Économique Régionale Bourgogne-Franche-Comté (<u>ydumon@aer-bfc.com</u>) Responsable de l'Observatoire du Foncier Economique Régional OFER BFC (<u>https://oferbfc.fr</u>)

Guide méthodologique standard de données géographiques sites économiques CNIG BFC –2024

Table des matières

Rer	ner	ciements :	4
Cor	itex	te, besoins et enjeux :	5
Nor	me	s appliquées :	6
Des	crip	otion du document :	6
A.	De	escription synthétique du modèle de données	7
В.	In	ventaire des données sources	12
C.		Description des données par couche géographique :	13
1		Classe d'objet : POLE-ECO	13
	a.	Définition	13
	b.	Mise en œuvre et topologie	13
	c.	Identifiant unique CNIG	13
	d.	Liste et nature des attributs	14
2		Classe d'objet : SITE-ECO	15
	a.	Définition	15
	b.	Mise en œuvre et topologie	16
	c.	Exemple de représentation	17
	d.	Identifiant unique CNIG	17
	e.	Identifiant unique régional :	18
	e.	Liste et nature des attributs :	18
	f.	Lexique, définitions et cas d'usage des type énumérés propres aux SITE-ECO	24
3		Classe d'objets : TERRAIN-ECO	28
	a.	Définition :	28
	b.	Mise en œuvre et topologie	28
		Exemple de représentation	29
	c.		29
	d.	Identifiant unique CNIG	29
	e.	Liste et nature des attributs :	30
	f.	Lexique, définitions et cas d'usage des type énumérés propres aux TERRAIN-ECO	33
4		Classe d'objets : ÉTABLISSEMENTS	38
	a.	Définition	38
	b.	Liens entre les entreprises et établissement du répertoire SIRENE et la cotisation fon	cière
	de	es entreprises :	38
	c.	Géométrie	38
	d.	Exemple de représentation	39

e.	Identifiant unique	39
f.	Liste et nature des attributs :	40
g.	Lexique des définitions	43
h.	Point méthodologique	43
5.	Classe d'objets : UF-ECO	44
a.	Définition	44
b.	. Géométrie	44
c.	Mise en production	44
d.	. Identifiant unique	47
e.	Liste et nature des attributs :	48
6.	Classe d'objets : IMMOVAC-ECO	50
a.	Définition	50
b.	Objectifs :	50
c.	Mise en œuvre :	50
d.	. Géométrie	50
e.	Identifiant unique	51
f.	Champs du tronc commun BFC	51
a.	Liste et nature des attributs :	51
7.	Classe d'objets : OCCUPANT-AUTRE	59
a.	Définition	59
b.	. Objectifs	59
c.	Mise en œuvre	60
d.	. Géométrie	60
e.	Identifiant unique	60
f.	Champs du tronc commun BFC	60
8.	Classe d'obiets : FRICHE-ECO	62

Remerciements:

Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à l'ensemble des personnes qui ont joué un rôle crucial dans l'élaboration et l'amélioration du standard de données au fil des années. Leur expertise, leur engagement et leur passion ont été déterminants dans le succès de ce projet :

Jérôme ASTIER, Eliane AUBERT, Sébastien BARD, Wahib BELARIBI, Clément BENOIT, Hélène BONNET, Antoine BOULAY, Jérôme BOUTET, Antoine BREHIN-ROSSBACH, Patrice BRENOT, Benjamin BRIQUE, Vanessa BROUILLET, Emmanuel BUGHIN, Nicolas BUGNON, Benjamin CHALUMEAU, Amandine COIFFE, Stéphane COMPARET, Joseph COMPERAT, Sylvain COULON, Bertrand COURVOISIER, Brice DANIAU, Eric DANION, Anthony DEBOUCHE, Frédérique DEMADE-PELLORCE, Stéphanie DESCHAMPS, Juliette DELIZY, Yoann DUMON, Philippe EMERY, Thomas EVRARD, Guillaume FENICE, Julien FEBVAY, Alain FERNANDES, Elizabeth FOURRÉ, Guillaume FROUX, Arnauld GALLAIS, Simon GENTIL, Maxime GERMAIN, Wilfried GIRAUD, Vincent GRENET, Pauline GUIARD, Jenny GUENARD, Daphné GUYADER, Virginie HERZOG, Éric LAURENCOT, Florian LE BOURSICAUD, Aurélien LE ROUX, Luc LE THOREL, Boris LOICHOT, Thomas MAGNIN-FEYSOT, Laurent MAGRÉAULT, Agnès MANGIN-PHILIPPE, Sébastien MAITRE, Laurent MANSON, Leslie MAUSSANG, Jérôme MAYEL, Laura MENGIN, Sophie MOLLARD, Agnès MONNERET, Florence NERET, Suzanne NICEY, Guillaume NIVOT, Maria-Paola ORBANA, Floriane PARRENIN, José PEREIRA, Caroline PETIT, Solène PIRIOU, Guillaume PROUX, Emilie QUIVOGNE, Pascale RAMSEY, Christophe RONGET, Hélène ROSSIGNOL, Philippe ROUGET, Noël ROZAND, Marc SAULNIER, Olivier SCHMITT, Fanny THOLLET, Hugo THUILLIER, Nicolas VIARD, Fabrice VINCENT, Raphaël ZAUGRA

Nous remercions les membres des différentes structures locales et régionales, communautés d'agglomération, communautés de communes, chambres de commerce et d'industrie, directions départementales des territoires, agences d'urbanisme, ainsi que les directions de l'économie, de l'aménagement du territoire et de la prospective de la région Bourgogne-Franche-Comté. Leur collaboration a permis de franchir des étapes importantes vers la réalisation de nos objectifs communs.

Nos remerciements s'étendent aux géomaticiens des structures partenaires pour leur engagement depuis le début de la démarche de standardisation des données Sites Économiques en 2016. Leur participation active et leurs contributions techniques ont été indispensables à la formulation du standard.

Nous sommes également reconnaissants envers les élus et les agents des EPCI pour leur participation active et leurs contributions précieuses lors des réunions du groupe de travail. Leur vision et leur implication ont été essentielles à l'identification des nouveaux besoins et à l'évolution constante et à l'adaptation de notre démarche.

Enfin, nous saluons particulièrement les animateurs et rapporteurs du groupe de travail régional pour leur coordination, qui ont guidé les efforts collectifs, avec la participation active du comité technique restreint du GT ZAE: Amandine COIFFE (CCI Côte-d'Or Saône-et-Loire), Yoann DUMON (Agence Economique Régionale Bourgogne-Franche-Comté), Guillaume FROUX (CC Entre Arroux Loire et Somme), Virginie HERZOG (Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort), Leslie MAUSSANG (CC du Val de Gray).

Cette collaboration interinstitutionnelle a permis de créer un standard unifié et adapté aux besoins territoriaux, facilitant une gestion plus efficace du foncier économique. Merci à tous pour votre dévouement, votre expertise et votre travail d'équipe au service d'un objectif commun.

Contexte, besoins et enjeux :

Le Conseil National de l'Information Géolocalisée (CNIG) a établi un standard national visant à améliorer la connaissance du foncier économique en France. Dans ce contexte, la région Bourgogne-Franche-Comté à travers son Groupe de travail ZAE animé, à l'instar d'autres territoires, a développé depuis 2016 son modèle de données pour le recensement et la description des Zones d'Activités Économiques (ZAE) et autres sites économiques.

Dans le prolongement des initiatives du CNIG et des actions régionales, notamment avec le déploiement de l'Observatoire du Foncier Économique Régional en Bourgogne-Franche-Comté (OFER BFC), une mise à jour du standard régional est réalisée pour le rendre conforme au standard national (https://cnig.gouv.fr/ressources-am%C3%A9nagement-a26047.html). Cette harmonisation vise à uniformiser les données collectées, garantir leur interopérabilité à l'échelle nationale et régionale, et soutenir les EPCI dans leur recensement des ZAE, conformément à l'article 220 de la loi Climat et Résilience. Cette mise à jour intègre fidèlement les directives du standard national tout en prenant en compte les besoins et spécificités régionales avec des entités et des champs liées aux enjeux de collecte, production et mise à jour de ces données, en précisant des aspects méthodologiques et des définitions.

Cette évolution du standard Bourgogne-Franche-Comté répond à plusieurs objectifs, notamment :

- La collecte et la structuration des données d'identification et de caractérisation des ZAE et autres sites économiques ;
- L'harmonisation de la qualité des données en s'appuyant sur le géo-standard national pour suivre la commercialisation des parcelles et le rythme de consommation foncière ;
- La connaissance de la disponibilité foncière et immobilière pour l'implantation des nouvelles activités économiques ;
- La caractérisation de la vacance ;
- Le pré repérage de friches économiques potentielles ;
- La contribution à l'observation territoriale en termes d'activités et d'emplois ;
- L'appui des décideurs en matière d'aménagement pour continuer à allier développement économique et sobriété foncière dans le contexte du Zéro Artificialisation Nette ;
- La réduction des coûts de collecte et de gestion des données ;
- La facilitation de la remontée continue d'informations de terrain ;
- La production et la diffusion de données ouvertes ;
- Le renforcement de l'Observatoire du Foncier Économique Régional au sein du paysage national ;

Ce standard est destiné à tous les organismes, observatoires locaux, acteurs d'aménagement et porteurs de projets, qu'ils soient du secteur public ou privé, qui cherchent à échanger des données afin de participer au recensement, à l'analyse et à la qualification des Zones d'Activité Économique (ZAE) et autres sites économiques. Il concerne spécifiquement les entités responsables de la création, de l'aménagement et de la gestion des ZAE.

Les domaines d'application sont :

- Le recensement et la description détaillée des ZAE et autres sites économiques ;
- La contribution à France Foncier + (portail national du foncier économique de la Banque des Territoires);
- La garantie d'interopérabilité des données entre différentes applications et plateformes, facilitant ainsi la consolidation et l'enrichissement des informations liées aux sites économiques ;

- L'exploitation de ces données au bénéfice des politiques foncières locales, favorisant une mise en œuvre opérationnelle alignée sur les objectifs de minimisation de l'empreinte foncière ;

Normes appliquées :

Le standard BFC hérite des normes et standard du standard national CNIG sites économiques. https://cnig.gouv.fr/ressources-am%C3%A9nagement-a26047.html

Description du document :

Ce guide méthodologique a pour objectif de compléter l'approche nationale du standard CNIG, tout en explicitant l'utilisation et la mise en application du standard national des sites économiques pour répondre aux besoins spécifiques des territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté, notamment en matière de collecte et production des données.

Ce guide méthodologique reprend les descriptions de base des entités et de leurs attributs du standard National CNIG, enrichies de spécificités régionales. En effet, si le standard CNIG permet d'assurer l'interopérabilité des données pour leur diffusion et réutilisation, ce guide se penche sur les modalités de production de ces informations. Il précise les entités, les variables et les logiques de mise en application spécifiques à la région Bourgogne-Franche-Comté.

Le lecteur du présent guide méthodologique est invité à se référer à tout moment aux spécifications du standard national sites économiques, adopté en octobre 2023, élaboré et maintenu par Groupe de Travail ZAE du CNIG et présentement annexées à ce document :

https://cnig.gouv.fr/ressources-am%C3%A9nagement-a26047.html#H ZAE-Sites-economiques

A. Description synthétique du modèle de données

Les correspondances entre le standard antérieur usité en Bourgogne-Franche-Comté et le standard national CNIG sont ainsi transcrites dans l'adaptation régionale du standard national :

Standard BFC 2016-2023	Standard National CNIG	Adaptation standard CNIG au contexte régional 2024-2031
	octobre 2023	Contexte regional 2024-2031
	POLE-ECO	POLE-ECO
Sites économiques	SITE-ECO	SITE-ECO
Foncier économique	TERRAIN-ECO	TERRAIN-ECO
Établissements	ETABLISSEMENT	ETABLISSEMENT
Unités foncières		UF-ECO
Vacances en locaux d'activité		IMMOVAC-ECO
		OCCUPANT-AUTRE

OBLIGATOIRE	
RECOMMANDÉ	
FACULTATIF	

En région Bourgogne-Franche-Comté, nous cherchons à enrichir l'inventaire des friches en établissant une relation entre les données du standard CNIG « Sites économiques » avec le standard CNIG « Friches ». Le but est de se nourrir des inventaires pour établir <u>un pré repérage des friches économiques potentielles</u> destinées à être qualifiées dans le dispositif régional dédié d'observation des friches OFRICHE et pour enrichir CARTOFRICHE.

Standard BFC 2016-2023	Standard National CNIG	Adaptation standard CNIG au
	Friches	contexte régional 2024-2031
	FRICHES	FRICHE-ECO

Les travaux successifs du groupe de travail régional dans le cadre d'IDéO BFC, puis du CNIG au niveau national, permet de retenir un modèle de données en couches vectorielles organisées de la façon suivante :

POLE-ECO (classe d'entité facultative) :

Un pôle économique est caractérisé par l'agrégation de divers sites économiques qui se trouvent à une proximité géographique étroite. Cette notion capture la dynamique territoriale et enrichit l'analyse statistique en fournissant des informations précieuses telles que le nombre total d'établissements au sein de ces sites, le volume d'emplois créés, et la typologie des pôles identifiés. La perspective macro d'un pôle économique s'ancre dans une démarche d'observation stratégique, en lien avec les centralités et l'armature urbaine, destinée à enrichir la gestion territoriale par une compréhension approfondie de l'organisation et du développement des sites économiques.

La représentation graphique d'un pôle économique est facilitée par l'utilisation d'un centroïde, dérivé du regroupement géographique des sites économiques. Ce centroïde fonctionne comme un instrument de visualisation cartographique, illustrant à la fois l'activité économique et l'attractivité globale d'un territoire à une échelle restreinte, comme celle régionale ou départementale. Cette approche de visualisation met en avant le noyau de l'activité

économique, offrant une perspective unique et éclairée sur la dynamique et les opportunités de développement du territoire examiné.

SITE-ECO (classe d'entité obligatoire)

Les **sites économiques** sont définis comme des espaces aménagés de manière cohérente, tant sur le plan de l'urbanisme que du tissu urbain, et sont clairement délimités géographiquement. Ils sont destinés à, ou déjà engagés dans, des activités industrielles, artisanales, commerciales, tertiaires, logistiques, touristiques, portuaires, ou aéroportuaires etc. Ces zones d'activités sont généralement initiées et gérées par les autorités publiques, qui assurent l'aménagement et la gestion et la commercialisation des terrains.

Ces sites englobent une variété de terrains, qu'ils soient construits ou non, occupés par des activités ou destinés à les accueillir à court, moyen ou long terme. En plus des terrains, ils comprennent les infrastructures nécessaires telles que les voiries internes, les espaces verts, et les installations techniques essentielles à leur bon fonctionnement.

Conformément à la loi NOTRe, les zones d'activité économique peuvent être distinguées au sein de ces sites économiques car ce sont les sites sur lesquels les EPCI exercent leur compétences en matière de gestion du foncier économique. Cette distinction permet une compréhension plus fine des caractéristiques spécifiques de chaque site et de leur contribution à l'économie locale.

Les sites économiques sont représentés par des polygones.

TERRAIN-ECO (classe d'entité obligatoire) :

Le terrain à vocation économique se définit comme un ensemble de portions de terrain inclus dans un site économique. Ces terrains sont regroupés en fonction de critères précis tels que leur état d'occupation, leur stade de commercialisation, leur niveau d'aménagement, et la spécificité de leur maîtrise foncière. Cette classification prend principalement appui sur les limites des parcelles cadastrales mais peut également intégrer des subdivisions issues de plans d'aménagement par lots antérieurs à un remembrement cadastral. Il a donc une représentation surfacique.

La notion de TERRAIN-ECO est essentielle pour le suivi des phases opérationnelles des zones d'activité économique, offrant une vision claire de la maîtrise foncière, des niveaux d'aménagement, de commercialisation, et de l'état d'occupation. Cela inclut une identification précise des terrains disponibles, facilitant ainsi la planification et le développement économique territorial.

Le suivi régulier de ces terrains permet d'obtenir des indications précieuses sur la temporalité des différentes opérations, en identifiant les terrains occupés ainsi que ceux qui seront disponibles à court et moyen terme, optimisant les opportunités de développement économique sur le territoire concerné.

o ETABLISSEMENTS (classe d'entité obligatoire) :

Cette classe d'entité est obligatoire dans le standard BFC.

Un établissement actif économiquement est une unité localisée au cœur d'un site économique, établie pour satisfaire aux critères de la Loi Climat & Résilience. Cette réglementation vise à cartographier de manière exhaustive tant les propriétaires que les occupants afin de fournir une vue d'ensemble précise de l'activité économique.

Les Établissements sont distingués grâce à leur positionnement, déterminé par l'adresse inscrite dans le répertoire SIRENE pour ceux engagés dans des activités de production ou de

service, qu'elles soient industrielles, artisanales, commerciales, de services, touristiques, ou encore liées aux infrastructures portuaires ou aéroportuaires. L'ambition est d'atteindre une localisation la plus précise possible à l'unité foncière, permettant d'identifier clairement les occupants sur leurs terrains. Cette précision est indispensable pour l'évaluation de l'indice de vacance prescrite par la même loi, un indicateur vital pour mesurer l'occupation effective des espaces au sein des zones dédiées. La méthodologie régionale insiste sur la validation par le relevé terrain des établissements occupants les sites économiques.



Bien que le modèle de données proposé par le CNIG facilite l'évaluation de la vacance à l'échelle des TERRAIN-ECO, en se basant sur le calcul du rapport entre la surface vacante et la surface totale, il ne remplit pas intégralement les exigences de l'article 220 de la loi Climat et Résilience. Selon cette loi, le taux de vacance devrait être évalué en confrontant le nombre d'unités foncières vacantes au nombre total d'unités foncières. Cependant, le standard CNIG ne considère pas les unités foncières dans son approche méthodologique d'établissement de la vacance, se limitant plutôt à l'enregistrement des paramètres de calcul et du résultat. En réponse, le modèle de données de la Bourgogne-Franche-Comté enrichit le modèle CNIG, afin de mieux répondre aux besoins détaillés par cet article. Ce réajustement vise à simplifier la réalisation d'inventaires précis concernant les propriétaires, les occupants et les vacances, au niveau des unités foncières, permettant ainsi une consolidation plus aboutie.

UF-ECO (classe d'entité recommandée pour les Inventaires loi climat) :

Cette catégorie désigne les unités foncières situées à l'intérieur d'un SITE-ECO. Elle constitue l'unité de base pour la géolocalisation des occupants et pour identifier les espaces vacants, conformément aux exigences des inventaires des Zones d'Activité Économique (ZAE) stipulées par l'article 220 de la loi Climat et Résilience. L'introduction de cette entité dans le modèle régional vise à simplifier la consolidation des données relatives aux unités foncières et à faciliter le calcul de l'indice de vacance. Ces unités sont représentées par des polygones, formés en fusionnant des parcelles contiguës et homogènes appartenant aux mêmes propriétaires. Les unités foncières sont ensuite découpées (clippées) en fonction des limites du périmètre du SITE-ECO, afin d'exclure les portions d'unité foncière situées hors du SITE-ECO.

IMMOVAC-ECO (classe d'entité recommandée pour les Inventaires loi climat) :

Cette catégorie contribue à l'identification des terrains, locaux, bâtiments ou ensembles immobiliers vacants qui, par le passé, étaient occupés par des activités économiques mais qui sont aujourd'hui abandonnés et sans occupants. Selon leurs caractéristiques spécifiques, ces espaces vacants peuvent être considérés soit comme des biens immobiliers disponibles et immédiatement exploitables, soit comme des ensembles dégradés pouvant laisser présager l'existence d'une friche industrielle ou commerciale.

Ces entités sont représentées par des points localisés à l'intérieur d'une parcelle.

OCCUPANT-AUTRE (classe d'entité recommandée pour les Inventaires loi climat) :

Cette catégorie d'objet est introduite en réponse à la mise en œuvre des inventaires des Zones d'Activité Économique (ZAE) selon la loi Climat et Résilience. Il a été observé que la diversité des cas d'occupation du foncier économique ne pouvait pas être entièrement couverte par

l'inventaire des seuls établissements du répertoire SIRENE. Cette classification vise à pallier ce manque en permettant de qualifier d'autres types d'occupants souvent rencontrés dans les zones d'activités, tels que le résidentiel ou les équipements publics collectifs, entre autres Les occupants ne relevant pas d'une activité économique désigne donc l'utilisation de terrains initialement destinés à accueillir des activités économiques, mais qui ont été détournés de leur vocation première au fil des évolutions et de l'histoire. Ces situations sont couramment observées dans les zones anciennes où les règlements d'urbanisme ont, par le passé, autorisé la création d'habitations ou de logement à proximité d'activités économiques. Avec la cessation de ces activités, seule la fonction résidentielle y subsiste.

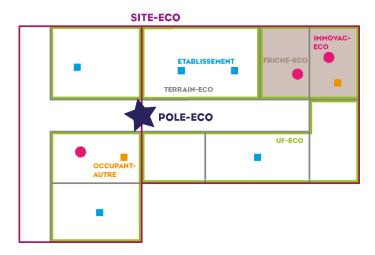
Cette classe d'entité permet aussi, dans une situation de collecte sur le terrain, de répertorier les établissements non répertoriés dans le référentiel SIRENE utilisé tel que pour des bureaux, des représentations ou l'identification d'annexes, et sert de table transitoire pour stocker l'information sur les éventuelles activités en attente de leur transfert sur la couche des ETABLISSEMENTS.

Les AUTRES-OCCUPANTS sont représentés par des points, chacun localisé au moins à la parcelle, unité foncière ou sur leur bâtiment.

• FRICHE-ECO (classe d'entité facultative) :

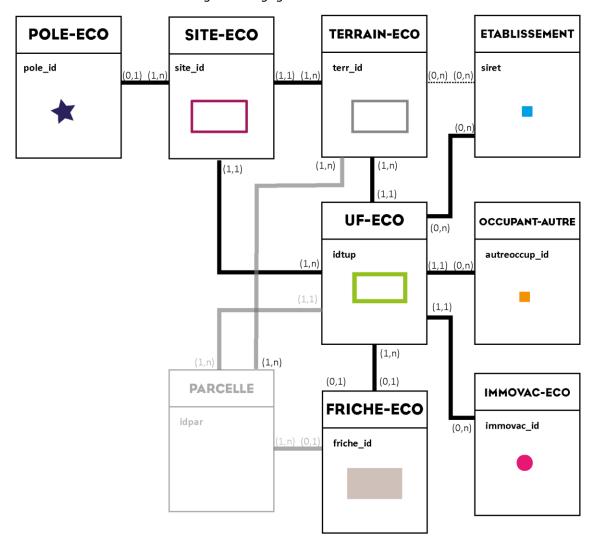
Cette classe d'entités permet le pré repérage des friches économiques potentiellement pré identifié par les inventaires dans les zones d'activités. Elle déploie le tronc commun obligatoire du standard CNIG FRICHE¹. En effet, les TERRAIN-ECO peut être qualifié avec un état d'occupation à friche. Cela génère une relation avec d'une friche économique (ce travail de pré-identification peut aussi se nourrir des terrains, locaux, bâtiments ou ensembles immobiliers vacants ou dégradés). Il est souhaitable de faire remonter ces terrains dans le dispositif régional d'observation des friches. L'implémentation du standard national Friche validé par le CNIG nous invite à implémenter les relations de composition entre les TERRAIN-ECO et les FRICHE-ECO.

Schéma présentant les logiques d'emboitement géographique des entités :



¹ Démarche régionale d'observation des friches en cours d'élaboration, la région expérimente actuellement une méthode de relevé de friches avec le test d'un outil à disposition des territoires sur le format OFER-BFC :

⁻ un standard de données adapté aux besoins des acteurs territoriaux de BFC et compatible avec celui développé par le CNIG sur les Friches pour assurer l'interopérabilité avec Cartofriches du CEREMA



Vue du Modèle Conceptuel de Données simplifié adapté aux besoins d'inventaire des acteurs en région Bourgogne-Franche-Comté :

La loi climat et résilience demande d'établir le taux de vacances des unités foncières. Les TERRAIN-ECO du standard CNIG ne correspondent pas exactement et géographiquement aux unités foncières, c'est pourquoi le modèle de données régional intègre une entité supplémentaire UF-ECO permettant d'assurer la consolidation de la vacance à l'échelle des unités foncières.

Cette entité permet d'établir la vacance des unités foncières en centralisant et en décomptant établissements, autres occupants et immobiliers vacants pour calculer les récapitulatifs à reporter sur les sites économiques et nécessaire à l'établissement de l'indice de vacance. Ainsi dans le modèle de données Bourgogne-Franche-Comté il est préconisé qu'un terrain économique ne puisse se rattacher qu'à une seule et unique unité foncière économique. Par ailleurs, ils intègrent dans l'établissement de la vacance la prise en compte de la présence de locaux d'activité vacants.

Enfin la table des parcelles est ajoutée à titre indicatif, la relation des terrains économiques aux parcelles étant assurée à travers la table des unités foncières économiques. Il en va de même pour les relations entre les terrains économiques et les friches.

B. Inventaire des données sources

Données	Description et source	Mise à jour
Documents d'urbanisme, PLU, PLUi, Cartes communales Fichier des SEP (sites économiques potentiel)	GEOPORTAIL DE L'URBANISME Collectivités locales, Agence d'Urbanisme, DDT Donne les emprises des zones d'urbanisme à vocation ou à destination économique; CEREMA Donne les emprises des sites	Lors des modifications ou des révisions des documents d'urbanisme
potentiely	économiques potentiels SEP suivant l'algorithme du CEREMA ; à utiliser comme base d'inventaire sur les communes au RNU ;	
Plan de masse et de commercialisation	EPCI, sociétés d'aménagement Donne les emprises des zones et leur découpage interne en lots, généralement aménagé par tranches. Provenance des collectivités locales et des organismes gestionnaires des zones d'activités, en charge de leur aménagement et de leur commercialisation	En continu
Arrêtés de transfert des Zones d'activités	EPCI	Lors d'un transfert de ZAE opéré dans le cadre de la loi NOTRE
Cadastre ETALAB	ETALAB	Annuelle, trimestrielle
PCI Vecteur EDIGEO	DGFIP Plan Cadastral Informatisé	Annuelle, trimestrielle
Matrice cadastrale, Fichiers fonciers	DGFIP	Annuelle
Données fiscales Contribution Foncière des Entreprise (CFE)	DGFIP	Annuelle, à tous les ans par la DGI aux EPCI ayants-droits
Géolocalisation des établissements du répertoire SIRENE	INSEE	Mensuelle
Base SIRENE des établissements géolocalisée avec la BAN	ETALAB	Mensuelle
BAN PLUS	IGN Base de données vecteur ponctuelle d'adresse	Tous les 2 ans par l'IGN
BD Ortho et photographies aériennes	IGN Composante du RGE communique des informations en termes d'occupation du sol	Tous les 3 ans par l'IGN suivant les campagnes de prises de vue
Fichier des locaux commerciaux vacants LOCOMVAC	DGI	Tous les ans par la DGI aux EPCI ayants-droits
Base nationale des Bâtiments BNB		
Friches	Cartofriches	

C. Description des données par couche géographique :

1. Classe d'objet : POLE-ECO

a. Définition

Un pôle économique est constitué d'un regroupement de sites économiques géographiquement proches.

Le pôle économique correspond à la réalité perçue par les territoires et permet de mieux appréhender l'observation statistique : nombre total d'établissements dans les différents sites économiques, nombre d'emplois, typologie de pôle.

La perspective macro d'un pôle économique s'ancre dans une démarche d'observation stratégique, en lien avec les centralités et l'armature urbaine, destinée à enrichir la gestion territoriale par une compréhension approfondie de l'organisation et du développement des sites économiques.

b. Mise en œuvre et topologie

Le POLE-ECO est représenté sous forme d'un ponctuel localisé au centroïde du regroupement géographique de différents sites économiques, pouvant constituer un élément de représentation cartographique de l'activité économique de l'attractivité globale d'un territoire à petite échelle (régionale, départementale).

c. Identifiant unique CNIG

Les classes d'objets du modèle de données POLE-ECO sont dotées d'un identifiant d'objet stocké dans l'attribut : **pole_id**

Il s'agit d'un identifiant unique qui référence sans équivoque un seul objet.

Il est constitué d'une chaîne de caractères respectant le format :

[INSEE]_[classeObjet]_[IdentifiantTechnique]

Οù

- o [INSEE] correspond au code INSEE de la commune du pôle économique².
- o [classeObjet] correspond au nom de la classe d'objet concerné : POLE-ECO
- o [IdentifiantTechnique] correspond à l'identifiant unique de l'objet dans la base de données source s'il existe sinon il est généré par incrémentation automatique.

Exemple:

21230_POLE-ECO_00001

² Méthode de détermination du code INSEE du POLE-ECO : Un POLE ECO peut être constitué de 1 ou plusieurs SITE-ECO. Le code INSEE du POLE ECO est hérité du code INSEE du SITE-ECO le plus grand qui le compose.

d. Liste et nature des attributs

Légende utilisée pour la description des données attributaires :

Tronc commun national CNIG		
Tronc commun Bourgogne-Franche-Comté		
Implémentation technique d'OFER BFC vMap / PostgreSQL / Post GIS		
Attribut obligatoire à valeur obligatoire		
Attribut obligatoire à saisie facultative		
Attributs opérationnels présence et saisie facultative		
Attribut soumis à la réglementation RGPD		
Remonté d'un problème au GT ZAE national CNIG		

Dans la mesure où l'opérateur déciderait de mettre en œuvre l'entité POLE-ECO les champs obligatoires sont nécessaires à l'identification unique du pôle économique. Le caractère obligatoire s'applique donc si et uniquement si la couche est mise en œuvre.

Attribut	Description	Туре
pole id	Identifiant CNIG du pôle économique Exemple: 21230_POLE-ECO_00001	Identifiant clé primaire Obligatoire
pole_nom	Identifiant du POLE-ECO où se situe le site économique	Varchar Valeur obligatoire
pole_vocadomi	Vocation dominante du pôle économique, issue de la vocation dominante des sites économiques le constituant	Varchar Valeur obligatoire
	Modalités / types énumérés :	
	industrielle	
	commerciale	
	tertiaire	
	artisanale	
	touristique	
	entrepôts, logistique	
	portuaire	
	logistique agricole	
	aéroportuaire, aéronautique	
	mixte, sans dominante	
	inconnu	
	Valeur par défaut : inconnu	
pole_identif_date	Date d'identification du pôle économique. Exemple : 2016-03-26	Varchar
		Valeur obligatoire
pole_actu_date	Date de dernière actualisation des informations sur le pôle	Varchar
nolo nh sito	économique.	Valeur obligatoire Varchar
pole_nb_site	Nombre de sites composant le pôle économique	Valeur vide autorisée
pole nb etab	Nombre total d'établissements du pôle économique	Varchar
	The state of the s	Valeur vide autorisée
pole_nb_emploi	Nombre total d'emplois du pôle économique	Varchar Valeur vide autorisée
pole_surface	Somme des surfaces des sites économiques constituant le pôle	Varchar Valeur obligatoire

pole_geompoint	Coordonnées géographiques du centroïde du pôle éco ³ au forma GeoJSON (dans l'ordre longitude, latitude. Exemple : 3.9815 49.2527)	
pole_rayonnement	Rayonnement du pôle économique Modalités / types énumérés : international national régional Local inconnu Valeur par défaut : inconnu	Varchar Valeur vide autorisée
id	Serial par défaut base PostgreSQL OFERBFC	SERIAL
pole_uuid	Universally Unique Identifier méthode uuid_generate_v4()	UUID
pole_id_aer	Ancien serial base de données AER BFC	INTEGER
geom	Géométrie de l'objet	geometry(Point,2154)

2. Classe d'objet : SITE-ECO

a. Définition

Un site économique se présente comme un espace cohérent en termes d'aménagement et de tissu urbain, délimité géographiquement, accueillant ou destinés à accueillir des activités industrielles, artisanales, commerciales, tertiaires, logistiques, touristiques, portuaires, ou aéroportuaires etc. Elle intègre les parcelles cadastrales bâties ou non, aménagées ou non, destinées à accueillir les activités économiques, ainsi que les voiries, espaces verts et espaces techniques nécessaires à son fonctionnement.

Les sites économiques comprennent :

- Les Zones d'activité économique (ZAE) définies à l'article L318-8-1 du code de l'urbanisme : relèvent de la compétence de l'EPCI. "Sont considérées comme des zones d'activité économique, au sens de la présente section, les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire mentionnées aux articles L. 3641-1, L. 5214-16, L. 5215-20, L. 5216-5, L. 5217-2 et L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales." Une ZAE est prioritairement réservée à l'implantation d'entreprises. Elle réunit les pouvoirs publics, les collectivités et les entreprises dans une logique partenariale autour d'objectifs de croissance. Elle est en général placée sous le régime juridique du permis d'aménager ou d'une zone d'aménagement concerté (ZAC).
- Les sites économiques "historiques" regroupant plusieurs établissements présents dans les zones d'urbanisme à vocation économique (Uy, 1Nay etc.) et n'ayant pas fait l'objet de transfert de compétence à l'EPCI;
- Les établissements isolés (ou monofonctionnels) présentant les mêmes caractéristiques mais avec un seul établissement significatif en effectif et/ou surface à l'échelle du territoire;
- Des réserves foncières correspondant aux projets de zones d'activité économique ou à leurs extensions futures, inscrites dans un zonage d'urbanisme à vocation économique.



Point de vigilance Urbanisme :

³Centroïde de l'agrégation des périmètres de sites économiques.

Point de vigilance au sujet des réserves inscrites aux zonages d'urbanisme. Généralement il s'agit de zones 2AU qui :

- Deviennent caduques après 9 ans (et désormais 6 ans) si elles n'ont pas été ouvertes à l'urbanisation et/ou été achetées par la collectivité
- Risquent de disparaître de plus en plus des documents d'urbanisme sous l'effet du ZAN

De ce point de vue, utiliser uniquement ce critère de zonage pour justifier de la qualité de réserve foncière d'un site pourrait montrer des limites à moyen terme.

b. Mise en œuvre et topologie

Mise en œuvre:

Les SITE-ECO sont des ensembles d'unités foncières, elles-mêmes composées de parcelles cadastrales. Cependant un périmètre issu d'une zone à vocation économique prescrite dans un document d'urbanisme peut éventuellement scinder des parcelles cadastrales ou des unités foncières.

Les données de référence à utiliser pour la création des polygones sont :

- Zonages des documents d'urbanisme (si disponible);
- o Les arrêtés de transfert des zones d'activités pris par les EPCI (si disponible) ;
- o Fond de plan cadastral;
- o Photographies aériennes;
- o Données de référence à grande échelle : RGE IGN, BD Topographique ;

Les données de référence au format raster devront préalablement être recalées sur le fond de plan cadastral avant la numérisation des emprises.

Les polygones des SITE-ECO doivent être numérisés sur le fond de plan cadastral. L'échelle de saisie du 1/2000^e est fortement recommandée. Les délimitations d'emprises doivent coïncider avec les limites cadastrales dans les limites de la résolution de saisie. Dans certains cas, les limites des SITE-ECO peuvent diviser des parcelles, par exemple pour suivre les limites définies dans les documents d'urbanisme.

Les polygones des SITE-ECO ne doivent de préférence pas inclure les portions de voies de chemin de fer, d'autoroutes ou de routes qui les traverseraient et qui ne participeraient pas directement à leur desserte ou à leur fonctionnement interne : ainsi, les autoroutes ou les voies de chemin de fer peuvent en être exclues ; au contraire, les Installations Terminales Embranchée (ITE) devront y être incluses. La prise en compte des voiries périphériques au périmètre peut être considéré. Il est laissé libre appréciation au regard du contexte local pour décider des parties de voirie à inclure dans le périmètre du site.

Les polygones multiples ou les polygones à trous sont autorisés dans le modèle de données CNIG. Bien que les polygones multiples soient autorisés, le GT ZAE BFC recommande de limiter le recours aux géométries multiples et de ne pas regrouper dans des sites économiques disjoints.

De manière générale, les SITE-ECO qui partagent une unicité de nom ou de phase d'aménagement pour la collectivité locale référente doivent être regroupés dans la même entité.

L'emprise des sites économiques se superpose ainsi généralement aux limites des zonages à vocation économique des documents d'urbanisme, mais leurs limites internes peuvent être établies pour correspondre aux phases d'aménagement.

En cas de conflit sur les délimitations d'emprises, les EPCI sont seuls compétents à pouvoir trancher sur la géométrie ou le nom de la zone à retenir.

Topologie:

Les SITES-ECO seront représentés sous forme de polygones qui respecteront les règles topologiques suivantes:

- Ne doivent pas se superposer;
- Ne doivent pas avoir de discontinuités entre deux polygones adjacents;
- o Peuvent-être superposés sur plusieurs communes ;
- Topologiquement superposables en limites de zones et aux limites cadastrales dans les limites des résolutions de la saisie ;



Exemple de représentation

d. Identifiant unique CNIG

Les classes d'objets du modèle de données SITE-ECO sont dotées d'un identifiant d'objet stocké dans l'attribut : site_id

Il s'agit d'un identifiant unique qui référence sans équivoque un seul objet. Il est constitué d'une chaîne de caractères respectant le format :

[INSEE] [classeObjet] [IdentifiantTechnique] Οù

- o [INSEE] correspond au code INSEE de la commune de localisation originelle du site économique.
- [classeObjet] correspond au nom de la classe d'objet concerné : SITE-ECO

o [IdentifiantTechnique] correspond à l'identifiant unique de l'objet dans la base de données source s'il existe sinon il est généré par incrémentation automatique.

Exemple:

25056_SITE-ECO_00025

e. Identifiant unique régional :

L'identifiant régional est conservé pour assurer la reprise éventuelle des données historiques.

Le code identifiant régional d'un SITE-ECO est affecté par l'organisation productrice ou référent à l'origine de la création du polygone, de façon que 2 SITES-ECO ne puissent pas partager le même identifiant.

Le code identifiant unique est codé sur 7 caractères :

- Les 5 premiers caractères sont constitués par le code INSEE de la commune principale :
 la commune principale est généralement la commune sur laquelle se trouve la majorité de l'emprise concernée du SITE-ECO;
- Les 2 derniers caractères sont constitués d'une combinaison de 2 lettres majuscules (ou lettres de classement unique pour la commune de saisie); affecté librement par l'opérateur et pouvant s'incrémenter dans chaque commune AA à ZZ;

Exemple: 39056BV

e. Liste et nature des attributs :

Légende utilisée pour la description des données attributaires :

0			
Tronc commun national CNIG			
Tronc commun Bourgogne-Franche-Comté			
Implémentation technique d'OFER BFC vMap / PostgreSQL / Post GIS			
Attribut obligatoire à valeur obligatoire			
Attribut obligatoire à saisie facultative			
Attributs opérationnels présence et saisie facultative			
Attribut soumis à la réglementation RGPD			
Remonté d'un problème au GT ZAE national CNIG			

Attribut	Description	Туре
site_id	Identifiant CNIG du site économique Exemple: 25056_SITE-ECO_00025	Identifiant clé primaire Obligatoire
pole_id	Identifiant du POLE-ECO où se situe le site économique	Clé secondaire Valeur vide autorisée
site_nom	Nom du site économique correspondant au nom ou appellation locale officielle ou usuelle attribuée par l'EPCI ou la commune est à privilégier. A défaut on peut utiliser le nom du lieu-dit, de la voie ou encore le nom de l'entreprise	Varchar Valeur obligatoire
id_siteeco	Code identifiant régional unique du SITE-ECO affecté par l'organisation productrice ou référent à l'origine de la création du polygone. Le code identifiant unique est codé sur 7 caractères :	Car(7) Implémentation OFER BFC

	Commerciale		
	Modalités / types énumérés : Industrielle	Valeur obligatoire	
site_vocadomi	Vocation dominante constatée du site économique	Varchar Valeur obligatoire	
	issu du GPU	Valeur vide autorisée	
zonages_gpu	Précisions sur les types de zonages d'urbanisme applicable	Texte Long	
	Valeur par défaut : Inconnu		
	Inconnu		
	Zone AU à vocation économique ⁴		
	Établissement économique isolé		
	Site économique historique hors ZAE		
	Zone d'activité économique	valeur obligatoli e	
site_type	Type de site économique Modalités / types énumérés :	Varchar Valeur obligatoire	
cita tuma	Time de site économismo	Voyahay	
	L ECHANGE		
	L ÉCHANGE		
	L'ECHANGE		
	L'échange		
	site_nom		
	typographiques et en se basant sur le contenu du champ		
	consolidation des données par application des règles		
	Si non renseigné, ce champ sera rempli lors de la		
	espace)		
	 Ne doit pas comporter de caracteres speciaux ou accentues Ne doit pas comporter d'apostrophes (à substituer par un 		
	- Ne doit pas comporter de caractères spéciaux ou accentués		
	Les règles typographiques imposées sont : - Doit être écrit en MAJUSCULES		
	attribuée par l'EPCI ou la commune est à privilégier.		
	appellation de la ZAE; l'appellation locale officielle ou usuelle	Valeur obligatoire	
nom_norm	Normalisation du champ site_nom correspondant au nom ou	Varchar	
	HE		
	BV		
	bv		
	B1		
	création		
	Girod Industries Les lettres de classement ne sont pas modifiables après		
	ou des lettres du nom de la zone : BV \rightarrow <u>B</u> elle <u>v</u> ue ; GI \rightarrow		
	pas forcément séquentielle et peuvent reprendre les initiales		
	En pratique, l'affectation des lettres de classement ne sont		
	La valeur est obligatoire et unique dans une commune		
	ou être affecté librement.		
	lettres majuscules, ce suffixe peut s'incrémenter de AA à ZZ		
	Ce champ correspond aux 2 dernières lettres placé en suffixe du code identifiant unique id_siteeco : une combinaison de 2	Implémentation OFER BFC	
letcla	Lettres de classement du site économique	Car(2)	
	89250AA	0 (0)	
	25056AF		
	2505606		
	25056_6		
	L'identifiant n'est pas modifiable après création		
	à ZZ et est affecté librement voir le champ letcla.		
	de 2 lettres majuscules ; ce suffixe peut s'incrémenter de AA		
	- les 2 derniers caractères sont constitués d'une combinaison		
	de la commune principale		

⁴ Suggestion pour la suite : préférer "Notion de zones ouverte à l'urbanisation à vocation éco (AU, 2AU, 1AU, etc.)" pour éviter qu'utilisateurs ne se limitent aux seuls zonages 2AU

	Tertiaire	
	Artisanale	
	Touristique	
	Entrepôts, logistique	
	Portuaire	
	Logistique agricole	
	Aéroportuaire, aéronautique	
	Mixte	
	Inconnu	
	Valeur par défaut : Inconnu L'utilisateur de ces valeurs de cette typologie est invité à	
	prendre connaissance des définitions en page 22 du guide	
	méthodologique.	
site_etat	État du site économique (en projet, création, etc.)	Varchar
Site_ctat	Modalités / types énumérés :	Valeur obligatoire
	En projet	Tureur conguton c
	Création	
	Existant et actif	
	Projet de déclassement	
	Déclassé	
	Annulé	
	Inconnu	
	Valeur par défaut : Existant et actif	
	L'utilisateur de ces valeurs de cette typologie est invité à	
	prendre connaissance des définitions en page 22 du guide	
	méthodologique.	
site_surf_brute	Superficie totale du site économique en hectare.	Réel
		Valeur obligatoire
site_surf_utile	Surface (en hectare) destinée à accueillir les implantations	Réel
	d'activités, calculée comme la somme des valeurs	Valeur obligatoire
	« terr_surf_brute » des terrains économiques du site dont	_
	la valeur de l'attribut terr_utile est « oui ».	
	la valeur de l'attribut terr_utile est « oui ». La différence entre surface brute et surface utile résulte de	
	-	
	La différence entre surface brute et surface utile résulte de l'emprise des équipements publics (voirie, etc.) les délaissés et les éventuelles surfaces réservées à d'autres destinations	
	La différence entre surface brute et surface utile résulte de l'emprise des équipements publics (voirie, etc.) les délaissés	
site_creation_date	La différence entre surface brute et surface utile résulte de l'emprise des équipements publics (voirie, etc.) les délaissés et les éventuelles surfaces réservées à d'autres destinations	Car(4)
site_creation_date	La différence entre surface brute et surface utile résulte de l'emprise des équipements publics (voirie, etc.) les délaissés et les éventuelles surfaces réservées à d'autres destinations (logements, loisirs, etc). Année de création du site économique. Exemple : 2015	Valeur vide autorisée
site_creation_date date_permamng	La différence entre surface brute et surface utile résulte de l'emprise des équipements publics (voirie, etc.) les délaissés et les éventuelles surfaces réservées à d'autres destinations (logements, loisirs, etc). Année de création du site économique. Exemple : 2015 Date d'obtention du permis d'aménager, date au format	Valeur vide autorisée Car(10)
	La différence entre surface brute et surface utile résulte de l'emprise des équipements publics (voirie, etc.) les délaissés et les éventuelles surfaces réservées à d'autres destinations (logements, loisirs, etc). Année de création du site économique. Exemple : 2015 Date d'obtention du permis d'aménager, date au format 2022-02-21	Valeur vide autorisée Car(10) Valeur vide autorisée
	La différence entre surface brute et surface utile résulte de l'emprise des équipements publics (voirie, etc.) les délaissés et les éventuelles surfaces réservées à d'autres destinations (logements, loisirs, etc). Année de création du site économique. Exemple : 2015 Date d'obtention du permis d'aménager, date au format 2022-02-21 Date d'identification du site économique. Exemple : 2016-	Valeur vide autorisée Car(10) Valeur vide autorisée Car(10)
date_permamng site_identif_date	La différence entre surface brute et surface utile résulte de l'emprise des équipements publics (voirie, etc.) les délaissés et les éventuelles surfaces réservées à d'autres destinations (logements, loisirs, etc). Année de création du site économique. Exemple : 2015 Date d'obtention du permis d'aménager, date au format 2022-02-21 Date d'identification du site économique. Exemple : 2016-03-26	Valeur vide autorisée Car(10) Valeur vide autorisée Car(10) Valeur obligatoire
date_permamng	La différence entre surface brute et surface utile résulte de l'emprise des équipements publics (voirie, etc.) les délaissés et les éventuelles surfaces réservées à d'autres destinations (logements, loisirs, etc). Année de création du site économique. Exemple : 2015 Date d'obtention du permis d'aménager, date au format 2022-02-21 Date d'identification du site économique. Exemple : 2016-03-26 Date de dernière actualisation des informations sur le site	Valeur vide autorisée Car(10) Valeur vide autorisée Car(10) Valeur obligatoire Car(10)
date_permamng site_identif_date site_actu_date	La différence entre surface brute et surface utile résulte de l'emprise des équipements publics (voirie, etc.) les délaissés et les éventuelles surfaces réservées à d'autres destinations (logements, loisirs, etc). Année de création du site économique. Exemple : 2015 Date d'obtention du permis d'aménager, date au format 2022-02-21 Date d'identification du site économique. Exemple : 2016-03-26 Date de dernière actualisation des informations sur le site économique. Exemple : 2022-02-21	Valeur vide autorisée Car(10) Valeur vide autorisée Car(10) Valeur obligatoire Car(10) Valeur obligatoire
date_permamng site_identif_date	La différence entre surface brute et surface utile résulte de l'emprise des équipements publics (voirie, etc.) les délaissés et les éventuelles surfaces réservées à d'autres destinations (logements, loisirs, etc). Année de création du site économique. Exemple : 2015 Date d'obtention du permis d'aménager, date au format 2022-02-21 Date d'identification du site économique. Exemple : 2016-03-26 Date de dernière actualisation des informations sur le site économique. Exemple : 2022-02-21 Commentaire libre contenant des infos descriptives du site	Valeur vide autorisée Car(10) Valeur vide autorisée Car(10) Valeur obligatoire Car(10) Valeur obligatoire Car(long)
site_identif_date site_actu_date site_description	La différence entre surface brute et surface utile résulte de l'emprise des équipements publics (voirie, etc.) les délaissés et les éventuelles surfaces réservées à d'autres destinations (logements, loisirs, etc). Année de création du site économique. Exemple : 2015 Date d'obtention du permis d'aménager, date au format 2022-02-21 Date d'identification du site économique. Exemple : 2016-03-26 Date de dernière actualisation des informations sur le site économique. Exemple : 2022-02-21 Commentaire libre contenant des infos descriptives du site économique	Valeur vide autorisée Car(10) Valeur vide autorisée Car(10) Valeur obligatoire Car(10) Valeur obligatoire Car(long) Valeur vide autorisée
date_permamng site_identif_date site_actu_date	La différence entre surface brute et surface utile résulte de l'emprise des équipements publics (voirie, etc.) les délaissés et les éventuelles surfaces réservées à d'autres destinations (logements, loisirs, etc). Année de création du site économique. Exemple : 2015 Date d'obtention du permis d'aménager, date au format 2022-02-21 Date d'identification du site économique. Exemple : 2016-03-26 Date de dernière actualisation des informations sur le site économique. Exemple : 2022-02-21 Commentaire libre contenant des infos descriptives du site économique Identification du producteur de la donnée. Exemples :	Valeur vide autorisée Car(10) Valeur vide autorisée Car(10) Valeur obligatoire Car(10) Valeur obligatoire Car(long) Valeur vide autorisée Varchar
site_identif_date site_actu_date site_description	La différence entre surface brute et surface utile résulte de l'emprise des équipements publics (voirie, etc.) les délaissés et les éventuelles surfaces réservées à d'autres destinations (logements, loisirs, etc). Année de création du site économique. Exemple : 2015 Date d'obtention du permis d'aménager, date au format 2022-02-21 Date d'identification du site économique. Exemple : 2016-03-26 Date de dernière actualisation des informations sur le site économique. Exemple : 2022-02-21 Commentaire libre contenant des infos descriptives du site économique Identification du producteur de la donnée. Exemples : Région Occitanie ; DDT des Ardennes ; Agence d'urbanisme	Valeur vide autorisée Car(10) Valeur vide autorisée Car(10) Valeur obligatoire Car(10) Valeur obligatoire Car(long) Valeur vide autorisée
site_identif_date site_actu_date site_description source_producteur	La différence entre surface brute et surface utile résulte de l'emprise des équipements publics (voirie, etc.) les délaissés et les éventuelles surfaces réservées à d'autres destinations (logements, loisirs, etc). Année de création du site économique. Exemple : 2015 Date d'obtention du permis d'aménager, date au format 2022-02-21 Date d'identification du site économique. Exemple : 2016-03-26 Date de dernière actualisation des informations sur le site économique. Exemple : 2022-02-21 Commentaire libre contenant des infos descriptives du site économique Identification du producteur de la donnée. Exemples : Région Occitanie ; DDT des Ardennes ; Agence d'urbanisme de, etc.	Valeur vide autorisée Car(10) Valeur vide autorisée Car(10) Valeur obligatoire Car(10) Valeur obligatoire Car(long) Valeur vide autorisée Varchar Valeur vide autorisée
site_identif_date site_actu_date site_description	La différence entre surface brute et surface utile résulte de l'emprise des équipements publics (voirie, etc.) les délaissés et les éventuelles surfaces réservées à d'autres destinations (logements, loisirs, etc). Année de création du site économique. Exemple : 2015 Date d'obtention du permis d'aménager, date au format 2022-02-21 Date d'identification du site économique. Exemple : 2016-03-26 Date de dernière actualisation des informations sur le site économique. Exemple : 2022-02-21 Commentaire libre contenant des infos descriptives du site économique Identification du producteur de la donnée. Exemples : Région Occitanie ; DDT des Ardennes ; Agence d'urbanisme	Valeur vide autorisée Car(10) Valeur vide autorisée Car(10) Valeur obligatoire Car(10) Valeur obligatoire Car(long) Valeur vide autorisée Varchar Valeur vide autorisée
site_identif_date site_actu_date site_description source_producteur site_quali_territoire	La différence entre surface brute et surface utile résulte de l'emprise des équipements publics (voirie, etc.) les délaissés et les éventuelles surfaces réservées à d'autres destinations (logements, loisirs, etc). Année de création du site économique. Exemple : 2015 Date d'obtention du permis d'aménager, date au format 2022-02-21 Date d'identification du site économique. Exemple : 2016-03-26 Date de dernière actualisation des informations sur le site économique. Exemple : 2022-02-21 Commentaire libre contenant des infos descriptives du site économique Identification du producteur de la donnée. Exemples : Région Occitanie ; DDT des Ardennes ; Agence d'urbanisme de, etc. Qualification ou labellisation territoriale ou régionale	Valeur vide autorisée Car(10) Valeur vide autorisée Car(10) Valeur obligatoire Car(10) Valeur obligatoire Car(long) Valeur vide autorisée Varchar Valeur vide autorisée Varchar Valeur vide autorisée
site_identif_date site_actu_date site_description source_producteur	La différence entre surface brute et surface utile résulte de l'emprise des équipements publics (voirie, etc.) les délaissés et les éventuelles surfaces réservées à d'autres destinations (logements, loisirs, etc). Année de création du site économique. Exemple : 2015 Date d'obtention du permis d'aménager, date au format 2022-02-21 Date d'identification du site économique. Exemple : 2016-03-26 Date de dernière actualisation des informations sur le site économique. Exemple : 2022-02-21 Commentaire libre contenant des infos descriptives du site économique Identification du producteur de la donnée. Exemples : Région Occitanie ; DDT des Ardennes ; Agence d'urbanisme de, etc. Qualification ou labellisation territoriale ou régionale Type d'urbanisation (extension, renouvellement urbain)	Valeur vide autorisée Car(10) Valeur vide autorisée Car(10) Valeur obligatoire Car(10) Valeur obligatoire Car(long) Valeur vide autorisée Varchar Valeur vide autorisée Varchar Valeur vide autorisée Varchar Valeur vide autorisée Varchar
site_identif_date site_actu_date site_description source_producteur site_quali_territoire	La différence entre surface brute et surface utile résulte de l'emprise des équipements publics (voirie, etc.) les délaissés et les éventuelles surfaces réservées à d'autres destinations (logements, loisirs, etc). Année de création du site économique. Exemple : 2015 Date d'obtention du permis d'aménager, date au format 2022-02-21 Date d'identification du site économique. Exemple : 2016-03-26 Date de dernière actualisation des informations sur le site économique. Exemple : 2022-02-21 Commentaire libre contenant des infos descriptives du site économique Identification du producteur de la donnée. Exemples : Région Occitanie ; DDT des Ardennes ; Agence d'urbanisme de, etc. Qualification ou labellisation territoriale ou régionale Type d'urbanisation (extension, renouvellement urbain) Modalités / types énumérés :	Valeur vide autorisée Car(10) Valeur vide autorisée Car(10) Valeur obligatoire Car(10) Valeur obligatoire Car(long) Valeur vide autorisée Varchar Valeur vide autorisée Varchar Valeur vide autorisée
site_identif_date site_actu_date site_description source_producteur site_quali_territoire	La différence entre surface brute et surface utile résulte de l'emprise des équipements publics (voirie, etc.) les délaissés et les éventuelles surfaces réservées à d'autres destinations (logements, loisirs, etc). Année de création du site économique. Exemple : 2015 Date d'obtention du permis d'aménager, date au format 2022-02-21 Date d'identification du site économique. Exemple : 2016-03-26 Date de dernière actualisation des informations sur le site économique. Exemple : 2022-02-21 Commentaire libre contenant des infos descriptives du site économique Identification du producteur de la donnée. Exemples : Région Occitanie ; DDT des Ardennes ; Agence d'urbanisme de, etc. Qualification ou labellisation territoriale ou régionale Type d'urbanisation (extension, renouvellement urbain) Modalités / types énumérés : Extension urbaine	Valeur vide autorisée Car(10) Valeur vide autorisée Car(10) Valeur obligatoire Car(10) Valeur obligatoire Car(long) Valeur vide autorisée Varchar Valeur vide autorisée Varchar Valeur vide autorisée Varchar Valeur vide autorisée Varchar
site_identif_date site_actu_date site_description source_producteur site_quali_territoire	La différence entre surface brute et surface utile résulte de l'emprise des équipements publics (voirie, etc.) les délaissés et les éventuelles surfaces réservées à d'autres destinations (logements, loisirs, etc). Année de création du site économique. Exemple : 2015 Date d'obtention du permis d'aménager, date au format 2022-02-21 Date d'identification du site économique. Exemple : 2016-03-26 Date de dernière actualisation des informations sur le site économique. Exemple : 2022-02-21 Commentaire libre contenant des infos descriptives du site économique Identification du producteur de la donnée. Exemples : Région Occitanie ; DDT des Ardennes ; Agence d'urbanisme de, etc. Qualification ou labellisation territoriale ou régionale Type d'urbanisation (extension, renouvellement urbain) Modalités / types énumérés : Extension urbaine Renouvellement urbain	Valeur vide autorisée Car(10) Valeur vide autorisée Car(10) Valeur obligatoire Car(10) Valeur obligatoire Car(long) Valeur vide autorisée Varchar Valeur vide autorisée Varchar Valeur vide autorisée Varchar Valeur vide autorisée Varchar
site_identif_date site_actu_date site_description source_producteur site_quali_territoire	La différence entre surface brute et surface utile résulte de l'emprise des équipements publics (voirie, etc.) les délaissés et les éventuelles surfaces réservées à d'autres destinations (logements, loisirs, etc). Année de création du site économique. Exemple : 2015 Date d'obtention du permis d'aménager, date au format 2022-02-21 Date d'identification du site économique. Exemple : 2016-03-26 Date de dernière actualisation des informations sur le site économique. Exemple : 2022-02-21 Commentaire libre contenant des infos descriptives du site économique Identification du producteur de la donnée. Exemples : Région Occitanie ; DDT des Ardennes ; Agence d'urbanisme de, etc. Qualification ou labellisation territoriale ou régionale Type d'urbanisation (extension, renouvellement urbain) Modalités / types énumérés : Extension urbaine Renouvellement urbain Mixte	Valeur vide autorisée Car(10) Valeur vide autorisée Car(10) Valeur obligatoire Car(10) Valeur obligatoire Car(long) Valeur vide autorisée Varchar Valeur vide autorisée Varchar Valeur vide autorisée Varchar Valeur vide autorisée Varchar
site_identif_date site_actu_date site_description source_producteur site_quali_territoire	La différence entre surface brute et surface utile résulte de l'emprise des équipements publics (voirie, etc.) les délaissés et les éventuelles surfaces réservées à d'autres destinations (logements, loisirs, etc). Année de création du site économique. Exemple : 2015 Date d'obtention du permis d'aménager, date au format 2022-02-21 Date d'identification du site économique. Exemple : 2016-03-26 Date de dernière actualisation des informations sur le site économique. Exemple : 2022-02-21 Commentaire libre contenant des infos descriptives du site économique Identification du producteur de la donnée. Exemples : Région Occitanie ; DDT des Ardennes ; Agence d'urbanisme de, etc. Qualification ou labellisation territoriale ou régionale Type d'urbanisation (extension, renouvellement urbain) Modalités / types énumérés : Extension urbaine Renouvellement urbain Mixte Inconnu	Valeur vide autorisée Car(10) Valeur vide autorisée Car(10) Valeur obligatoire Car(10) Valeur obligatoire Car(long) Valeur vide autorisée Varchar Valeur vide autorisée Varchar Valeur vide autorisée Varchar Valeur vide autorisée Varchar
site_identif_date site_actu_date site_description source_producteur site_quali_territoire site_evol_urba	La différence entre surface brute et surface utile résulte de l'emprise des équipements publics (voirie, etc.) les délaissés et les éventuelles surfaces réservées à d'autres destinations (logements, loisirs, etc). Année de création du site économique. Exemple : 2015 Date d'obtention du permis d'aménager, date au format 2022-02-21 Date d'identification du site économique. Exemple : 2016-03-26 Date de dernière actualisation des informations sur le site économique. Exemple : 2022-02-21 Commentaire libre contenant des infos descriptives du site économique Identification du producteur de la donnée. Exemples : Région Occitanie ; DDT des Ardennes ; Agence d'urbanisme de, etc. Qualification ou labellisation territoriale ou régionale Type d'urbanisation (extension, renouvellement urbain) Modalités / types énumérés : Extension urbaine Renouvellement urbain Mixte Inconnu Valeur par défaut : Inconnu	Valeur vide autorisée Car(10) Valeur vide autorisée Car(10) Valeur obligatoire Car(10) Valeur obligatoire Car(long) Valeur vide autorisée Varchar Valeur vide autorisée Varchar Valeur vide autorisée Varchar Valeur vide autorisée Varchar Valeur vide autorisée
site_identif_date site_actu_date site_description source_producteur site_quali_territoire	La différence entre surface brute et surface utile résulte de l'emprise des équipements publics (voirie, etc.) les délaissés et les éventuelles surfaces réservées à d'autres destinations (logements, loisirs, etc). Année de création du site économique. Exemple : 2015 Date d'obtention du permis d'aménager, date au format 2022-02-21 Date d'identification du site économique. Exemple : 2016-03-26 Date de dernière actualisation des informations sur le site économique. Exemple : 2022-02-21 Commentaire libre contenant des infos descriptives du site économique Identification du producteur de la donnée. Exemples : Région Occitanie ; DDT des Ardennes ; Agence d'urbanisme de, etc. Qualification ou labellisation territoriale ou régionale Type d'urbanisation (extension, renouvellement urbain) Modalités / types énumérés : Extension urbaine Renouvellement urbain Mixte Inconnu	Valeur vide autorisée Car(10) Valeur vide autorisée Car(10) Valeur obligatoire Car(10) Valeur obligatoire Car(long) Valeur vide autorisée Varchar Valeur vide autorisée Varchar Valeur vide autorisée Varchar Valeur vide autorisée Varchar

site_epci_nom	Nom de l'EPCI autorité compétente de la ZAE	Varchar
-141 -1	Code CIDENI de IIEDCI enterité commétente de la 785	Valeur obligatoire
site_epci_siren	Code SIREN de l'EPCI autorité compétente de la ZAE	Car(9) Valeur obligatoire
site_comm_nom	Nom de la commune dont le site éco. Occupe la plus	Varchar
site_comm_nom	grande superficie	Valeur obligatoire
site_comm_insee	Code INSEE de la commune principale d'implantation du	Car(5)
Site_comm_msec	site économique	Valeur obligatoire
orgsai	Code SIREN d'identification de l'organisme producteur à	Car(9)
	l'origine de la création ou la mise à jour du polygone (voir la	Valeur obligatoire
	table de référence des producteurs)	
lib_orgsai	Nom de l'organisme producteur à l'origine de la création ou	Varchar
	la mise à jour du polygone (voir la table de référence des	Valeur obligatoire
	producteurs)	
site_moa_type	Type de maîtrise d'ouvrage	Varchar
	Modalités / types énumérés :	Valeur obligatoire
	Commune	
	EPCI Consider difference in a serie de	
	Société d'économie mixte	
	Chambre de commerce et industrie Etat	
	Privé	
	Inconnu	
	Valeur par défaut : Inconnu	
site moa nom	Nom de la maîtrise d'ouvrage et/ou gestionnaire du site	Varchar
5.0554	économique	Valeur vide autorisée
site moa amngt	Nom de la maîtrise d'ouvrage en charge de l'aménagement	Varchar
		Valeur vide autorisée
site_moa_comm	Nom de la maîtrise d'ouvrage en charge la	Varchar
	commercialisation	Valeur vide autorisée
site_uf_nbre	Nombre d'unités foncières du site économique	Entier
	Remplissage recommandé, si la donnée résultant des	Valeur vide autorisée
	inventaires loi climat est disponible pour tous sites dont	
-' f	site_type = "zone d'activité économique »	Firston
site_uf_vacant_nbre	Nombre d'unités foncières vacantes du site économique Remplissage recommandé, si la donnée résultant des	Entier Valeur vide autorisée
	inventaires loi climat est disponible pour tous sites dont	valeur vide autorisee
	site_type = "zone d'activité économique »	
nbufocc	Nombre d'unité foncières occupée	Entier
		Valeur vide autorisée
nbufinoc	Nombre d'unités foncière inoccupées (sans occupation	Entier
	antérieures non vacante)	Valeur vide autorisée
sfufvac	Surface des unités foncière vacantes	Entier
		Valeur vide autorisée
sfufocc	Surface des unités foncière occupées	Entier
		Valeur vide autorisée
sfufinoc	Surface des unités foncière inoccupées (sans occupation	Entier
	antérieures non vacante)	Valeur vide autorisée
nboccupants	Nombre d'occupants	Entier
	N 1 W 1 P	Valeur vide autorisée
nbetaoccup	Nombre d'établissement occupants	Entier
nhnonoco	Nambra d'accunante non áconomique	Valeur vide autorisée
nbnoneco	Nombre d'occupants non économique	Entier Valeur vide autorisée
nblocvac	Nombre de locaux vacants recensés	Entier
Holocyac	Nothible de locada vacalità lecelises	Valeur vide autorisée
site_taux_vacance	Taux de vacance de la ZAE suivant article L318-8-2 CU	Entier
	(pourcentage)	Valeur vide autorisée
	Remplissage recommandé, si la donnée résultant des	
	inventaires loi climat est disponible pour tous sites dont	
	site_type = "zone d'activité économique » % arrondi	

site_uf_bati_nbre	Nombre d'unités foncières bâties	Entier
Site_uj_buti_nare	Thomas a united former es buttes	Valeur vide autorisée
site_nb_etab	Nombre d'établissements économique (hors SCI) dans le	Entier
	site éco.	Valeur vide autorisée
site_nb_emploi	Estimation du nombre d'emplois du site économique	Entier
		Valeur vide autorisée
site_geomsurf	Multi géométries surfaciques du périmètre du site	Car(long)
	économique au format GeoJSON	Valeur obligatoire
site_geompoint	Coordonnées géo du centroïde du site économique au format GeoJSON	Car(long) Valeur vide autorisée
site_media	URL pointant vers un (des) média(s) : photo, vidéo, etc. du site éco.	url Valeur vide autorisée
eta_disp	État de disponibilité, permet de qualifier l'avancement dans l'aménagement ou la commercialisation de la zone.	Varchar Valeur vide autorisée
	la procédure d'aménagement n'est pas engagée	
	procédure d'aménagement engagée	
	commercialisation en cours	
	commercialisation terminée	
	autre	
	inconnu	
	Valeur par défaut : inconnu	
proc_ame	Procédure d'aménagement.	Varchar Valeur vide autorisée
	ZAC	
	permis d'aménager	
	autre	
	Inconnu	
	Valeur par défaut : Inconnu	
contrevi	Zones d'activités économiques définie à l'article L. 318-8-1 du code de l'urbanisme (oui ou non) faisant l'objet d'un contrat de projet partenarial d'aménagement ou située dans le périmètre des secteurs d'intervention délimités par une convention d'opération de revitalisation de territoire, mentionnée à l'article L. 303-2 du code de la construction et de l'habitation.	Car(3) Valeur vide autorisée
	oui	
	non	
	Valeur par défaut : valeur vide	
site_surf_comm_dispo	Surface disponible à la commercialisation, en hectares	Réel Valeur vide autorisée
site_surf_projet	Surface réservée pour des projets en cours, en hectares	Réel Valeur vide autorisée
site_voca_industrielle	Le site comprend (oui / non) au moins une activité industrielle	Car(3) Valeur vide autorisée
	Oui Non	
	Valeur par défaut : non	
site_voca_commerciale	Le site comprend (oui / non) au moins une activité	Car(3)
	commerciale	Valeur vide autorisée
	Oui	
	Non	
	Valeur par défaut : non	
site_voca_tertiaire	Le site comprend (oui / non) au moins une activité tertiaire	Car(3)
	Oui	Valeur vide autorisée
	Non	
	Valeur par défaut : non	

site_voca_logistique	Le site comprend (oui / non) au moins une activité	Car(3)
	logistique	Valeur vide autorisée
	Oui	
	Non	
	Valeur par défaut : non	
site_voca_artisanale	Le site comprend (oui / non) au moins une activité	Car(3)
	artisanale	Valeur vide autorisée
	Oui	
	Non	
	Valeur par défaut : non	
site_voca_touristique	Le site comprend (oui / non) au moins une activité	Car(3)
	touristique	Valeur vide autorisée
	Oui	
	Non	
	Valeur par défaut : non	
site_voca_portuaire	Le site comprend (oui / non) au moins une activité portuaire	Car(3)
site_voca_portuaire		Valeur vide autorisée
	Oui	valeur vide dutorisée
	Non	
	Valeur par défaut : non	
site_voca_aeroportuaire	Le site comprend (oui / non) au moins une activité	Car(3)
	aéroportuaire	Valeur vide autorisée
	Oui	
	Non	
	Valeur par défaut : non	
reseau eau pluviale	Le site est équipé (oui / non) d'un réseau d'eau pluviale	Car(3)
-	Oui	Valeur vide autorisée
	Non	
	Valeur par défaut : non	
reseau_eau_potable	Le site est équipé (oui / non) d'un réseau d'eau potable	Car(3)
resedu_edu_potable	Oui	Valeur vide autorisée
		valeur vide dutorisée
	Non	
	Valeur par défaut : non	
reseau_assainissement	Le site est équipé (oui / non) d'un réseau d'assainissement	Car(3)
	Oui	Valeur vide autorisée
	Non	
	Valeur par défaut : non	
reseau_gaz	Le site est équipé (oui / non) d'un réseau de gaz	Car(3)
	Oui	Valeur vide autorisée
	Non	
	Valeur par défaut : non	
reseau electrique	Le site est équipé (oui / non) d'un réseau électrique	Car(3)
	Oui	Valeur vide autorisée
	Non	3.55. 1.55 44671366
	Valeur par défaut : non	
CI		0 (2)
reseau_fibre_optique	Le site est équipé (oui / non) d'un réseau de fibre optique	Car(3)
	Oui	Valeur vide autorisée
	Non	
	Valeur par défaut : non	
reseau_fret_ferroviaire	Présence (oui / non) d'une Installation Terminale	Car(3)
	Embranchée (ITE)	Valeur vide autorisée
	Oui	
	Non	
	Valeur par défaut : non	
reseau_fluvial	Présence (oui / non) d'un quai fluvial	Car(3)
	Oui	Valeur vide autorisée
	I NON	
	Non Waleur nar dáfaut : non	
danagha ti	Valeur par défaut : non	Cmm/2)
desserte_tc	Valeur par défaut : non Présence (oui / non) d'une desserte en transport en	Car(3)
desserte_tc	Valeur par défaut : non	Car(3) Valeur vide autorisée

	Non	
	Valeur par défaut : non	
desserte_route_nom	Libellé de la desserte routière principale, axe routier majeur	Varchar Valeur vide autorisée
desserte_route_dist	Distance (en km) d'un l'axe routier majeur par la route	Entier Valeur vide autorisée
autoroute_nom	Libellé de l'autoroute la plus proche	Varchar Valeur vide autorisée
autoroute_numsortie	Libellé du numéro de sortie	Varchar Valeur vide autorisée
autoroute_echang_dist	Distance (en km) de l'échangeur autoroutier le plus proche par la route	Entier Valeur vide autorisée
gare_nom	Nom de la gare de voyageurs la plus proche	Varchar Valeur vide autorisée
gare_dist	Distance (en km) de la gare de voyageurs la plus proche, par la route	Entier Valeur vide autorisée
gare_fret_nom	Nom de la gare de fret la plus proche	Varchar Valeur vide autorisée
gare_fret_dist	Distance (en km) de la gare de fret la plus proche, par la route	Entier Valeur vide autorisée
aeroport_nom	Nom de l'aéroport le plus proche	Varchar Valeur vide autorisée
aeroport_dist	Distance (en km) de l'aéroport le plus proche, par la route	Entier Valeur vide autorisée
port_nom	Nom du port maritime ou fluvial le plus proche	Varchar Valeur vide autorisée
port_dist	Distance (en km) du port maritime ou fluvial le plus proche, par la route	Entier Valeur vide autorisée
id	Serial par défaut base PostgreSQL OFERBFC	SERIAL
site_uuid	Universally Unique Identifier méthode uuid_generate_v4()	UUID uuid_generate_v4()
site_id_aer	Ancien serial base de données AER BFC	INTEGER
geom	Géométrie de l'objet	geometry(MultiPolygon,2154)

f. Lexique, définitions et cas d'usage des type énumérés propres aux SITE-ECO

Types de sites économiques :

Ils sont définis dans la définition des SITE-ECO en page 9 du présent guide méthodologique.

- Zone d'Activité Économique : où les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) exercent leur compétence en matière de foncier économique :
- Site économique historique hors ZAE: non transférées en gestion intercommunale, ces zones de fait, privées ou gérées par les communes, accueillent plusieurs entreprises;
- Établissement économique isolé: d'une seule fonction et d'une superficie importante, il correspond au site d'un unique établissement;
- Zone 2AU à vocation économique : zone à urbaniser inscrite dans les documents de planification urbaine, où la maîtrise foncière se constitue en vue d'extension ou de création de nouvelles zones d'activités.

Etat du site économique :

- En projet : le site n'est pas encore inscrit dans un document d'urbanisme, il est à l'état d'idée ou de réflexion ; cette catégorie n'est pas considérée dans les statistiques d'observation.
- Création : cet état indique que le site est en processus de reconnaissance officielle comme nouveau site économique. La création implique l'inscription formelle dans un

- document d'urbanisme en cours d'approbation ou de modification ; cette catégorie n'est pas considérée dans les statistiques d'observation.
- **Existant et actif** : le site est pleinement reconnu et inscrit comme zone économique dans les documents d'urbanisme en vigueur.
- Projet de déclassement : cette modalité signifie qu'un processus administratif est en cours pour modifier l'inscription du zonage économique actif dans les documents d'urbanisme, en vue de changer sa vocation ou de l'annuler ; cette catégorie n'est pas considérée dans les statistiques d'observation.
- Déclassé: le site est considéré comme "déclassé" lorsque son statut de zone économique est officiellement retiré dans les documents d'urbanisme, signifiant qu'il n'est plus destiné à une activité économique; cette catégorie n'est pas considérée dans les statistiques d'observation.
- Annulé: le site « annulé » fait référence à un projet de zone économique qui a été abandonné avant qu'il n'atteigne le stade d'activation; cette catégorie n'est pas considérée dans les statistiques d'observation.

Type d'urbanisation :

- Extension urbaine: ce terme désigne le développement de nouvelles zones d'activité de façon isolée en milieu rural ou à la périphérie de l'urbanisation existante, entraînant une expansion spatiale de la zone urbanisée. Ce type d'urbanisation est souvent associé à une consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers et fait l'objet de régulations strictes dans le but de limiter l'artificialisation des sols.
- Renouvellement urbain: le renouvellement urbain se réfère à la transformation d'espaces urbains existants, par la réhabilitation ou la restructuration de zones dégradées ou obsolètes. Cela inclut la conversion des friches industrielles. L'objectif est d'optimiser l'usage des terrains déjà urbanisés sans étendre l'emprise au sol.
- Mixte: une urbanisation mixte combine à la fois des éléments d'extension et de renouvellement urbain. Dans une telle approche, les nouveaux développements se font en harmonie avec les espaces existants, incluant un équilibre entre zones résidentielles, commerciales et espaces verts, et visant à intégrer de façon cohérente les dimensions sociales, économiques et environnementales de l'urbanisme.

• Vocation dominante:

C'est la vocation économique dominante constatée de la zone, elle est affectée si une majorité des effectifs sont représentées dans l'une des catégories suivantes :

- Vocation industrielle: en première approximation, relèvent de l'industrie les activités économiques qui combinent des facteurs de production (installations, approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens matériels destinés au marché. Une distinction est généralement établie entre l'industrie manufacturière et les industries d'extraction mais le contour précis de l'industrie dans chaque opération statistique est donné par la liste des items retenus de la nomenclature économique à laquelle cette opération se réfère (NAF, NES...). (INSEE https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1426).
- Vocation commerciale: le commerce consiste à acheter des produits à des tiers pour la revente en état, sans transformation (ou après transformations mineures). L'activité des intermédiaires du commerce qui mettent en rapport les acheteurs et les vendeurs (ou bien exécutent des opérations commerciales pour le compte d'un tiers), sans être propriétaires des produits concernés, fait partie du commerce. (INSEE https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1219).
- Vocation tertiaire: est à définir en complémentarité des autres secteurs ainsi le secteur tertiaire est composé du : tertiaire principalement marchand (hors commerce,

transports et hébergement-restauration) il concerne donc les activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, immobilier, information-communication); et le tertiaire principalement non-marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale) (voir aussi https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1584).

- Vocation artisanale: selon la loi du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, « doivent être immatriculées au répertoire des métiers les personnes physiques et les personnes morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'État ». Sous certaines conditions, les entreprises qui le souhaitent peuvent rester immatriculées au répertoire des métiers au-delà du seuil des 10 salariés (on parle de « droit de suite »). Seules les personnes ayant la qualification requise peuvent se prévaloir auprès de leur clientèle de la qualité d'artisan ou du titre de maître artisan. Le nombre d'entreprises artisanales ne coïncide pas avec celui des artisans, car plusieurs artisans peuvent être associés au sein d'une même entreprise (définition INSEE https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1137).
- Vocation touristique: est à définir comme toutes les activités effectuées par les touristes pendant leur séjour à l'exclusion du transport, il comprend les activités d'hôtellerie et de restauration.
- Vocation portuaire: est à définir comme toutes activités ayant un lien avec une infrastructure de type port maritime ou port fluvial.
- Vocation aéroportuaire, aéronautique : est à définir comme toutes activités ayant un lien avec une infrastructure de type aérodrome ou aéroport.
- Vocation entrepôts, logistique: est à définir en complémentarité des autres secteurs activités du tertiaire marchand correspondant aux transports terrestres routiers ou ferroviaires.
- Vocation logistique agricole: La logistique agricole dans le cadre d'une zone d'activités désigne l'ensemble des infrastructures et services qui gèrent la réception, le stockage et la distribution des produits agricoles (les silos souvent inclus dans le périmètre des sites économiques répondent à ce critère).
- Vocation mixte: désigne un site économique où cohabitent différentes vocations économiques.

Type de maîtrise d'ouvrage :

La maîtrise d'ouvrage (MOA) est une notion qui désigne la personne, physique ou morale, privée ou publique, pour laquelle un projet est réalisé. Elle est le commanditaire et principal responsable d'un projet, définissant les objectifs, les besoins et les contraintes du projet, et elle alloue les ressources nécessaires à sa réalisation. Le maître d'ouvrage a la charge de la gestion financière du projet, de la validation des différentes étapes, et de la réception des travaux à leur achèvement. Bien qu'elle puisse ne pas avoir les compétences techniques pour réaliser le projet par elle-même, elle en garde la pleine responsabilité et fait généralement appel à un maître d'œuvre pour la réalisation technique du projet.

 Commune: la commune agit en tant que maître d'ouvrage lorsqu'elle commande et finance directement des projets d'infrastructures ou de bâtiments publics sur son territoire.

- EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale): l'EPCI, regroupant plusieurs communes, joue le rôle de maître d'ouvrage pour des projets d'envergure intercommunale.
- Société d'Économie Mixte : une société d'économie mixte peut être maître d'ouvrage pour des projets combinant intérêts publics et privés. Elle gère des projets divers, de la construction d'infrastructures à la gestion de services, en associant financement public et expertise ainsi que réactivité du secteur privé.
- Chambre de Commerce et d'Industrie : la Chambre de Commerce et d'Industrie, en tant que maître d'ouvrage, peut initier et financer des projets visant à soutenir le développement économique et commercial de la région qu'elle représente. Cela inclut la construction d'infrastructures commerciales ou de formation.
- État : l'État agit comme maître d'ouvrage pour des projets d'importance nationale, tels que les infrastructures de transport (routes, ponts, aéroports), bâtiments publics (ministères, établissements d'enseignement), et autres ouvrages servant l'intérêt général.

3. Classe d'objets : TERRAIN-ECO

a. Définition:

Le terrain à vocation économique est constitué d'un ensemble de portions de terrain incluses dans un site économique et faisant l'objet d'un regroupement suivant leur état d'occupation, leur stade de commercialisation, leur stade d'aménagement et la nature de leur maîtrise foncière.

Il s'appuie globalement sur la limite de parcelle cadastrale mais peut également la subdiviser s'il provient d'un plan d'aménagement par lots qui précède un remembrement cadastral.

La mise en œuvre de cette couche est obligatoire pour tous les SITE-ECO de type ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (donc d'intérêt communautaire avant la loi NOTRe ou transférées aux EPCI depuis la loi NOTRe) et où s'exerce la compétence en matière de développement économique des EPCI aussi bien du point de vue de l'aménagement que de la commercialisation.

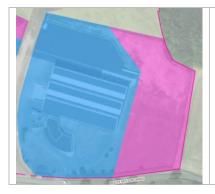
b. Mise en œuvre et topologie

Mise en œuvre:

L'implémentation des TERRAIN-ECO se réalise généralement par l'adaptation de la géométrie cadastrale, redécoupée selon le périmètre du SITE-ECO. Pour anticiper les modifications du découpage parcellaire, il est possible de s'appuyer sur des sources externes comme les plans de masse, les plans de commercialisation, ou encore les délimitations effectuées par des géomètres, permettant ainsi de redéfinir les lots. Dans cette optique, l'opérateur peut opter pour la fusion des parcelles en un lot unifié.

Par la suite, les polygones sont catégorisés en fonction d'une analyse prédominante propre à chaque TERRAIN-ECO, abordant cinq aspects distincts : la maîtrise foncière, le stade d'aménagement, le stade de commercialisation, l'état d'occupation, et l'usage.

Concernant les TERRAIN-ECO de vaste étendue présentant des disparités marquées, notamment en ce qui concerne leur usage ou leur artificialisation, il est envisageable de les subdiviser. Il ne s'agit pas de subdiviser les TERRAIN-ECO de façon trop détaillée, mais de relever des indications. Si l'on scinde un terrain économique on peut suggérer que l'unité de collecte formée par une division doit avoir une surface indicative minimale d'au moins 1000 m². Pour ce faire, l'utilisation de photographies aériennes ou de données sur l'occupation des sols est recommandée afin de diviser adéquatement le TERRAIN-ECO.



Dans l'exemple ci-contre le terrain Economique formant initialement un seul tènement de 2,6 hectares a été découpé en 2 terrains économiques de 1,7 et 0,6 hectares pour refléter une occupation du sol, un usage et une artificialisation contrastée.

Topologie:

Un TERRAIN-ECO est représenté sous forme d'un polygone simple qui respectera les règles topologiques suivantes :

- Ne doivent pas se superposer;
- Ne doivent pas avoir de discontinuités entre deux polygones adjacents;
- Doivent être strictement inclus dans l'emprise ou partager des limites communes avec un SITE-ECO;
- Doivent recouvrir la totalité de l'emprise d'un SITE-ECO;
- Ils sont topologiquement superposables aux limites cadastrales dans les limites des résolutions de la saisie;
- o Les multi-polygones ne sont pas autorisés (compatibilité VMap OFER BFC);
- Les polygones à trous sont autorisés.





d. Identifiant unique CNIG

Les classes d'objets du modèle de données TERRAIN-ECO sont dotées d'un identifiant d'objet stocké dans l'attribut : **terr_id**

Il s'agit d'un identifiant unique qui référence sans équivoque un seul objet. Il est constitué d'une chaîne de caractères respectant le format :

[INSEE]_[classeObjet]_[IdentifiantTechnique] Où

- o [INSEE] correspond au code INSEE de la commune de localisation originelle du site économique.
- o [classeObjet] correspond au nom de la classe d'objet concerné : TERRAIN-ECO
- [IdentifiantTechnique] correspond à l'identifiant unique de l'objet dans la base de données source s'il existe sinon il est généré par incrémentation automatique.

Exemple: 89105_TERRAIN-ECO_07896

e. Liste et nature des attributs :

Légende utilisée pour la description des données attributaires :

Tronc commun national CNIG		
Tronc commun Bourgogne-Franche-Comté		
Implémentation technique d'OFER BFC vMap / PostgreSQL / Post GIS		
Attribut obligatoire à valeur obligatoire		
Attribut obligatoire à saisie facultative		
Attributs opérationnels présence et saisie facultative		
Attribut soumis à la réglementation RGPD		
Remonté d'un problème au GT ZAE national CNIG		

Attribut	Description	Туре
terr_id	Identifiant du terrain à vocation économique	Identifiant clé primaire
		Obligatoire
site_id	Identifiant du site où se situe le terrain économique	Clé secondaire
		Valeur obligatoire
id_siteeco	Code identifiant régional du SITE-ECO dans lequel le TERRAIN-	Clé secondaire
	ECO est inclut	Valeur obligatoire
terr_refcad	Liste des identifiants de parcelles cadastrales intersectées par le	Varchar
	terrain économique.	Valeur vide autorisée
	Exemple :	
	44184000CN0005 44184000CN0041 44184000CN0042	
	Cf. codification des identifiants de parcelles.	
terr_surf_brute	Superficie brute du terrain économique en hectare	Réel
		Valeur obligatoire
terr_utile	Superficie à prendre en compte (oui / non) dans le calcul de la	Car(3)
	surface utile du site	Valeur obligatoire
terr identif date	Date d'identification du terrain économique. Exemple : 2016-	Car(10)
terr_identii_date	03-26	Valeur obligatoire
		valear obligatoric
terr_actu_date	Date de dernière actualisation des informations sur le terrain	Car(10)
	économique Ex: 2023-04-30	Valeur obligatoire
org_sai	Code SIREN de l'organisme producteur à l'origine de la création	Car (9)
	ou de la mise à jour de l'information du polygone	Valeur obligatoire
liborg_sai	Nom de l'organisme de l'organisation producteur à l'origine de	Varchar
	la création ou de la mise à jour de l'information	Valeur obligatoire
mait_fon	Synthèse nature de maîtrise foncière publique ou privée	Varchar
		Valeur obligatoire
	Modalités / types énumérés :	
	Publique ⁵	
	Privée	
	Inconnu	
	Valeur par défaut : Inconnu	
terr_maitrise_fonc	Maîtrise foncière majoritaire du terrain économique. La	Varchar
	typologie reprend la colonne "observation" de la variable	Valeur obligatoire
	catpropro2 dans la table pnb10_parcelle des fichiers fonciers	
	Modalités / types énumérés :	
	Personne physique	
	i cisoniic physique	

_

⁵ Les zones non cadastrées et le domaine public sont à considérer par défaut avec un type de maîtrise foncière publique

	4	
	État	
	Région	
	Département	
	EPCI, structure intercommunale	
	Commune	
	Autre collectivité territoriale	
	Organisme de logement social	
	Établissement public foncier	
	SEM ou SPLA	
	Aménageur	
	Investisseur professionnel	
	Établissement de santé et structure sociale	
	Établissement de tourisme et structure de loisir sportive ou	
	cultuelle	
	Établissement industriel et commercial	
	Organisation de gestion foncière et immobilière	
	Établissement d'enseignement d'étude et de recherche	
	Inconnu	
	Valeur par défaut : inconnu	
terr_stade_amngt	Stade d'aménagement du terrain économique	Varchar
		Valeur obligatoire
	Modalités / types énumérés :	Tarear congacone
	Non aménageable	
	Non aménagé, non viabilisé	
	Viabilisation en cours	
	Viabilisé non aménagé	
	Viabilisé et aménagé	
	Inconnu	
	Valeur par défaut : « inconnu »	
terr_stade_comm	Stade de commercialisation du terrain économique	Varchar
	Modalités / types énumérés :	Valeur obligatoire
	Non commercialisé	
	Non commercialisable	
	En vente	
	En vente avec contraintes	
	Réservé par option de réservation	
	Réservé par une délibération de l'EPCI	
	Vendu, commercialisation achevée	
	Inconnu	
	Valeur par défaut : « inconnu »	
terr_etat_occup	État d'occupation du terrain économique	Varchar
	Modalités / types énumérés :	Valeur obligatoire
	Inoccupé	
	Occupation transitoire	
	Occupé	
	Vacant	
	Friche	
	Inconnu Valour par défaut : « inconnu »	
friche id	Valeur par défaut : « inconnu »	Clá cocondaire
friche_id	Référence clé étrangère, code identifiant unique régional du site	Clé secondaire
	OFRICHE pour assurer l'interopérabilité entre les terrains dont	Valeur vide autorisée
*	terr_etat_occup vaut « friche » et le questionnaire OFRICHE	Varahar
terr_usage	Usage du terrain économique	Varchar
	Modalités / types énumérés :	Valeur obligatoire
	Voirie ou infrastructure	
	Voine ou illituati ucture	
	Parkings, stationnement	

	Bâti productif	
	Bâti résidentiel	
	Bassin d'orage ou de rétention	
	Espace vert	
	Espace naturel ou forestier	
	Espace agricole	
	Zone de service partagée entre entreprises	
	Carrières, zones d'extraction	
	Dépôt, stockage	
	Production d'énergie renouvelable	
	Inconnu	
	Valeur par défaut : « inconnu »	
artificialisation	Etat d'artificialisation des terrains(oui/non)	Car(3)
	Modalités / types énumérés :	Valeur obligatoire
	oui	
	non	
terr_geomsurf	Géométrie surfacique du terrain économique au format GeoJSON	Car(long) Valeur obligatoire
ori_geom	Précisions sur l'origine de la géométrie :	Varchar
_0		Valeur vide autorisée
	Modalités / types énumérés :	
	cadastre	
	Bornage géomètre	
	plan de commercialisation	
	plan d'aménagement	
	photographies aériennes	
	Valeur par défaut : vide	
terr_cle_en_main	Terrain purgé (oui / non) de tout recours et directement prêt à l'implantation d'activité	Car (3) Valeur vide autorisée
terr_acquereur	Nom de l'acquéreur du terrain à vocation économique	Varchar Valeur vide autorisée Non diffusable RGPD
terr_cession_date	Date de la cession	Car(10) Valeur vide autorisée Non diffusable RGPD
terr vente montant	Montant de la vente	Entier
ten_vente_montant	montant de la vente	Valeur vide autorisée Non diffusable RGPD
terr_m2_prix	Prix au m²	Réel Valeur vide autorisée Non diffusable RGPD
terr_lot	Nom ou numérotation du lot figurant sur le plan de	Varchar
	commercialisation à remplir pour les terrains dont	Valeur vide autorisée
	terr_stade_comm vaut « en vente »	
terr_cession_type	Précision sur le type de cession location ou vente à remplir pour les terrains dont terr_stade_comm vaut « en vente »	Varchar Valeur vide autorisée
	Modalités / types énumérés :	
	Vente	
	Location	
	Mise à disposition	
	Valeur par défaut : vide	
id	Serial par défaut base PostgreSQL OFERBFC	SERIAL
site_uuid	Universally Unique Identifier méthode uuid_generate_v4()	UUID uuid_generate_v4()
site_id_aer	Ancien serial base de données AER BFC	INTEGER
geom	Géométrie de l'objet	geometry(Polygon,2154)

f. Lexique, définitions et cas d'usage des type énumérés propres aux TERRAIN-ECO

• Type de maîtrise foncière :

- Aménageur : organisme ou personne qualifiée pour les études d'aménagement du territoire et des agglomérations urbaines, et pour l'établissement et l'application des plans d'aménagement découlant de ces études. L'aménageur travaille en collaboration étroite avec les pouvoirs publics pour créer des programmes neufs comprenant logements ou infrastructures, en respectant des obligations administratives, juridiques, financières, et techniques. Il gère le financement et la réalisation complète des travaux d'aménagement.
- Autre collectivité territoriale : réfère à toute forme d'administration locale autre que la commune, l'EPCI le Département ou la Région où le projet est situé.
- Commune : l'échelon administratif de base en France, responsable de la gestion de nombreux services locaux.
- O **Département** : gérée par le conseil départemental, ayant des compétences spécifiques notamment dans le domaine social, routier, et éducatif.
- EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), structure intercommunale, entité administrative regroupant plusieurs communes pour gérer ensemble certains services ou équipements, comme le traitement des déchets, l'aménagement du territoire, entre autres.
- Établissement d'enseignement, d'étude et de recherche : institution dédiée à l'éducation supérieure, la recherche scientifique, et la diffusion du savoir, incluant universités, grandes écoles, et centres de recherche.
- Établissement de santé et structure sociale : structure offrant des services de soins médicaux, d'assistance ou de soutien social, y compris hôpitaux, cliniques, centres d'aide sociale.
- Établissement de tourisme et structure de loisir sportive ou culturelle : entité fournissant des services liés au tourisme, loisirs, sports, ou activités culturelles et cultuelles, comme les hôtels, parcs d'attraction, musées, ou gymnases.
- Établissement industriel et commercial : un établissement industriel et commercial englobe un large éventail d'activités économiques, de la production à la vente, en passant par la prestation de services, et constitue un élément essentiel du tissu économique.
- Établissement public foncier : organisme créé par l'État ou les collectivités territoriales pour gérer et aménager des fonciers, souvent en vue de favoriser le développement urbain ou économique.
- État : réfère au gouvernement central de la République Française, englobant ses divers ministères et administrations centrales.

- Investisseur professionnel : acteur économique spécialisé dans l'investissement financier, souvent dans le but de générer des revenus à partir de la gestion de biens immobiliers ou d'autres actifs.
- Organisation de gestion foncière et immobilière: entreprise ou organisme spécialisé dans la gestion et l'exploitation de biens immobiliers, y compris la gestion locative, l'entretien, et le développement de projets immobiliers.
- Organisme de logement social : entité dédiée à fournir des logements à loyer modéré aux ménages à revenus modestes, souvent soutenues ou réglementées par l'État.
- **Personne physique**: individu agissant en son nom propre, par opposition à une entité juridique ou morale.
- Région : division administrative de niveau supérieur en France, gérée par le conseil régional, avec des compétences dans le développement économique, l'aménagement du territoire et la formation professionnelle.
- SEM (Société d'Économie Mixte) ou SPLA (Société Publique Locale d'Aménagement)
 société anonyme dont le capital est partiellement ou totalement détenu par des collectivités territoriales ou l'État. Elles ont pour mission de réaliser des opérations d'aménagement ou de développement économique

• Surface utile:

La surface utile des sites économiques parfois également appelés surface économiquement utilisable englobe la portion de terrain au sein d'un site économique qui est mobilisable par les activités économiques. Elle concerne les surfaces viabilisées que les terrains soient bâtis ou non bâti, ils sont utilisés ou prêts à être utilisés par les entreprises.

Par conséquent la surface utile exclue les terrains non viabilisés les espaces occupés par les voiries, les équipements publics et autres infrastructures non directement liées aux activités économiques; les espaces naturel, les espaces verts publics, les terrains non aménageables en raison de la topographie ou de protection environnementale ou de risques naturel qui les rende inconstructibles.

• Stade d'aménagement :

- Non aménageable : le terrain n'est pas aménageable en raison de contraintes physiques ou urbanistiques ; on entend qu'il n'est pas constructible.
- Non aménagé, non viabilisé: les terrains non aménagés et non viabilisés sont des parcelles brutes qui n'ont pas encore été raccordées aux réseaux publics essentiels tels que l'eau, l'assainissement, l'électricité et le gaz. Ils n'ont subi aucun travail préparatoire pour l'aménagement ou la construction, manquant ainsi d'accès aux services publics de base et de tout aménagement spécifique.
- Viabilisation en cours : cette phase désigne les terrains pour lesquels les travaux de raccordement aux différents réseaux essentiels (eau, électricité, assainissement, télécommunications) sont en train d'être effectués. Le terrain est en transition, préparé pour devenir constructible, mais n'a pas encore achevé toutes les étapes nécessaires à la viabilisation complète.
- Viabilisé non aménagé: les terrains viabilisés non aménagés sont des terrains sur lesquels les infrastructures de base nécessaires à la construction et à l'utilisation sont

en place, mais qui n'ont pas subi de travaux d'aménagement spécifique pour des usages particuliers. En d'autres termes, ils sont équipés des raccordements essentiels tels que l'approvisionnement en eau, en électricité, les égouts, la voirie... permettant la construction de bâtiments, mais ils restent vierges de tout aménagement spécifique, comme des espaces verts, des zones récréatives, des parcs de stationnement ou d'autres caractéristiques destinées à des fins particulières.

Viabilisé et aménagé: les terrains viabilisés et aménagés sont des parcelles de terrain sur lesquelles les infrastructures de base, telles que l'approvisionnement en eau, l'électricité, les égouts, la voirie, les trottoirs, l'éclairage public, et d'autres équipements essentiels, ont été installées pour permettre la construction et l'utilisation. De plus, ces terrains ont également fait l'objet d'aménagements spécifiques en fonction d'un usage prévu, ce qui peut inclure des espaces verts, des zones récréatives, des aires de stationnement, des aménagements paysagers, des équipements communautaires, des pistes cyclables...

• Stade de commercialisation :

- Non commercialisé: terrain qui n'est actuellement pas offert à la vente ou à la location, pouvant être dû à diverses raisons telles que la planification en cours, l'absence de décision de mise sur le marché, ou la conservation du terrain pour un usage futur non déterminé.
- Non commercialisable: terrain ou espace qui ne peut être vendu ou loué en raison de restrictions légales, environnementales, ou de toute autre nature (par exemple, zones protégées, terrains non constructibles) qui empêchent sa commercialisation.
- o **En vente**: terrain actuellement disponible à l'achat.
- En vente avec contraintes: propriété disponible à l'achat mais soumise à certaines conditions ou restrictions spécifiques (par exemple, servitudes, obligations de préservation, limitations d'usage) qui peuvent influencer l'achat ou l'utilisation future du terrain.
- Vendu, commercialisation achevée: propriété qui a été vendue et dont la transaction est complètement finalisée, indiquant que le processus de commercialisation est terminé et que le nouveau propriétaire en a pris possession.
- Réservé par option de réservation : terrain réservé par une entreprise en vue de son acquisition, par option d'achat ou compromis de vente.
- **Réservé par une délibération de l'EPCI:** terrain réservé par délibération de la communauté de communes en vue de son acquisition.

• État d'occupation :

- o **Inoccupé**: terrain économique non bâti. Il ne présente aucune occupation et n'a jamais eu d'occupation antérieure.
- Occupé: Le terrain économique présente au moins un bâtiment occupé.

- Occupation en transition : concerne les terrains économiques en cours de transition d'un type d'occupation à un autre, mais où la nature exacte de l'occupation demeure indéterminée.
- O Vacant : terrain économique bâti ou non bâti, inutilisé, ayant connu une occupation antérieure laissant la possibilité d'une nouvelle occupation ou d'un nouvel usage. Il se distingue de la friche dans le sens où le réemploi ne nécessite pas d'aménagement ou travaux préalables.
- o **Friche**: tout bien ou droit immobilier, bâti ou non bâti, inutilisé et dont l'état, la configuration ou l'occupation totale ou partielle ne permet pas un réemploi sans un aménagement ou des travaux préalables. Faisant référence aux articles et décrets qui les définissent (L111-26 et D111-54 et 55 du code de l'urbanisme) qui viennent le préciser:

I.-Pour identifier une friche au sens des critères prévus par l'article <u>L. 111-26</u>, il est tenu compte notamment de l'un ou des éléments suivants : 1° Une concentration élevée de logements vacants ou d'habitats indignes ; 2° Un ou des locaux ou équipements vacants ou dégradés en particulier à la suite d'une cessation définitive d'activités ; 3° Une pollution identifiée pour laquelle son responsable ou l'exploitant du site, son ayant-droit ou celui qui s'est substitué à lui a disparu ou est insolvable ; 4° Un coût significatif pour son réemploi voire un déséquilibre financier probable entre les dépenses d'acquisition et d'interventions, d'une part et le prix du marché pour le type de biens concernés, ou compte tenu du changement d'usage envisagé, d'autre part.

II.-L'aménagement ou les travaux préalables au réemploi d'un bien au sens de l'article L. 111-26 s'entendent comme les interventions permettant la remise en état, la réhabilitation ou la transformation du bien concerné.

Une activité autorisée à titre transitoire avant un réemploi prévu n'est pas de nature à remettre en cause la qualification d'une friche.

III.-Ne peuvent être considérés comme des friches au sens du présent code les terrains non bâtis à usage ou à vocation agricole ou forestier.

• Type d'usages :

- Autres équipements publics : installations et bâtiments fournis par l'État ou les collectivités locales pour le service public (hors voirie).
- Bassin d'orage ou de rétention : infrastructure conçue pour recueillir temporairement les eaux pluviales afin de prévenir les inondations.
- o **Bâti productif** : construction destinée à des activités industrielles, artisanales ou commerciales, produisant des biens ou services.
- o **Bâti résidentiel** : ensemble de bâtiments destinés à l'habitation.
- O Carrières, zones d'extraction : site exploité pour l'extraction de ressources naturelles du sol ou du sous-sol, comme les pierres, le sable ou les minéraux.
- **Dépôt, stockage** : installation destinée à l'entreposage de marchandises en attente de distribution ou de vente.
- Espace agricole : terre utilisée pour la culture de plantes et l'élevage d'animaux en vue de la production alimentaire.
- **Espace naturel ou forestier**: terrain conservé dans son état naturel, incluant les forêts, les réserves naturelles, et autres milieux non modifiés par l'activité humaine.

- **Espace vert** : zone aménagée et plantée en milieu urbain ou périurbain pour offrir un lieu de détente et de loisir.
- o **Parkings, stationnement** : aire dédiée au stationnement temporaire de véhicules.
- o **Production d'énergie renouvelable** : site dédié à la génération d'énergie à partir de sources renouvelables, telles que le solaire, l'éolien, l'hydraulique ou la biomasse.
- O **Voirie ou infrastructure** : réseau de routes, ponts et tunnels destiné à la circulation des personnes et des marchandises.
- O Zone de retournement poids-lourds : espace spécifiquement aménagé pour permettre aux véhicules de grande taille, comme les camions, d'opérer un demi-tour.
- Zone de service partagée entre entreprises : aire mutualisée destinée à des services communs (comme la réception de marchandises ou des espaces de repos) pour plusieurs entreprises.

4. Classe d'objets : ÉTABLISSEMENTS

a. Définition

Un établissement est défini comme une unité de production d'activité économique opérationnelle située au sein d'un site économique. Cette entité permet d'inventorier les occupants. Les établissements sont géographiquement distincts mais juridiquement dépendant d'une entreprise, ils peuvent produire une variété de biens ou de services. Ces unités sont considérées comme le niveau d'analyse le plus pertinent pour une étude géographique de l'économie.

(Voir définition INSEE https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1377) Il est rappelé les limites quant à l'utilisation des données du répertoire SIRENE.

Les établissements sélectionnés, à l'exception des Sociétés Civiles Immobilières (SCI), correspondent donc aux occupants des SITE-ECO et sont localisés à l'intérieur de leur TERRAIN-ECO et unités foncières UF-ECO respectives.

b. Liens entre les entreprises et établissement du répertoire SIRENE et la cotisation foncière des entreprises :

Nous partons de l'hypothèse que la définition du répertoire SIRENE recouvre la définition de l'article 1447 du code général des impôts (CGI), ainsi on peut considérer que les entreprises répertoriées dans le répertoire SIRENE sont habituellement assujetties à la cotisation foncière des entreprises CFE (bien qu'un grand nombre bénéficient d'exonérations).

L'identification des occupants assujettis à la cotisation foncière des entreprises pour une année donnée revient donc à identifier les entreprises ou leurs établissements inscrits dans le répertoire SIRENE au 1^{er} janvier de cette année.

c. Géométrie

La modélisation géométrique de ces établissements est effectuée par un point, représentant l'emplacement de l'établissement. Lorsqu'un établissement est réparti sur plusieurs terrains économiques, une multi-géométrie ponctuelle est utilisée. Cette approche permet une représentation précise et adaptée à la géolocalisation au sein des sites économiques. En effet, un établissement identifié uniquement par son SIRET peut se localiser sur plusieurs unités foncières à l'échelle d'un SITE-ECO.

La source principale de géolocalisation de ces établissements est la base SIRENE géolocalisée de l'INSEE, reconnue pour sa précision supérieure à celle d'Etalab.

La géolocalisation des établissements peut être corrigée par apport exogène des relevés terrains d'occupants. La qualité du géocodage est datée et tracée pour chacun des enregistrements, en région Bourgogne-Franche-Comté, l'Agence Economique Régionale historise les corrections des géolocalisations des établissements et les réapplique systématiquement aux nouvelles mises à jour pour appliquer la correction la plus qualitative et la plus récente.

Dans les cas où plusieurs établissements partagent un même bâtiment, ils peuvent être localisés de manière distincte sur ce dernier et éventuellement superposés.

Représentation : multi points

d. Exemple de représentation



e. Identifiant unique

L'identifiant unique de l'établissement est le SIRET tel que défini par l'INSEE. Il s'impose comme identifiant unique.

f. Liste et nature des attributs :

Légende utilisée pour la description des données attributaires :

Tronc commun national CNIG		
Tronc commun Bourgogne-Franche-Comté		
Implémentation technique d'OFER BFC vMap / PostgreSQL / Post GIS		
Attribut obligatoire à valeur obligatoire		
Attribut obligatoire à saisie facultative		
Attributs opérationnels présence et saisie facultative		
Suppression, simplification		
Attribut soumis à la réglementation RGPD		
Remonté d'un problème au GT ZAE national CNIG		

Attribut	Description	Туре
SIRET	Code SIRET de l'établissement	Car (14) Clé primaire Valeur obligatoire
SIREN	Code SIREN de l'entreprise	Car (9) Valeur obligatoire
terr_id	Liste des identifiants de TERRAIN-ECO où se situe l'établissement.	Clé secondaire Valeur obligatoire pour
	Séparateur pipe () Ex: 44003_TERRAIN-ECO_00223 44003_TERRAIN-ECO_00115	les établissements localisés dans un SITE- ECO6
ban-id	Référence à l'adresse principale de l'établissement dans la base adresse nationale	Clé secondaire Valeur vide autorisée
bat-id	Liste des identifiants de bâtiments dans le référentiel national des bâtiments. Le bâtiment principal est listé en premier. Séparateur <i>pipe</i> () Ex : LB4A-145Q-EXJ3 BAN9-6QE3-V62D EM6H-F57J-7UDG	Clé secondaire Valeur vide autorisée
idtup	Identifiants des unités foncières de rattachement Séparateur <i>pipe</i> ()	Car (Long) Valeur vide autorisée
etab_adresse	Adresse principale de l'établissement Valeur obligatoire si ban-id est vide	Car (long) Valeur vide autorisée
numerovoie	Numéro de voie indiqué au répertoire SIRENE	Varchar Valeur vide autorisée
indicerepetition	Indice de répétition indiqué au répertoire SIRENE	Varchar Valeur vide autorisée
typevoie	Type de voie indiquée au répertoire SIRENE	Varchar Valeur vide autorisée
libellevoie	Libellé de voie indiqué au répertoire SIRENE	Varchar Valeur vide autorisée
codepostal	Code postal indiqué au répertoire SIRENE	Varchar Valeur obligatoire
libellecommune	Libellé commune indiqué au répertoire SIRENE	Varchar Valeur obligatoire
recherche	Concaténation des raisons sociale, sigle, enseigne, autre appellations, adresse complète et SIRET pour la fonctionnalité de recherche vMap OFERBFC	Car(long) Valeur obligatoire
site id	Identifiant CNIG du SITE-ECO de rattachement	Clé secondaire

_

⁶ Dans l'approche méthodologique de collecte et production des données en région BFC tous les enregistrements ETABLISSEMENTS sont disponibles dans la base de données pour pouvoir potentiellement être localisé correctement / corrigés sur leur tènement foncier respectif ; la valeur terr_id est donc affecté à dès que la localisation de l'établissement est validé à l'intérieur d'un site économique.

		Valeur vide autorisée
id_siteeco	Identifiant Régional du SITE-ECO de rattachement	Clé secondaire
_		Valeur vide autorisée
etab_identif_date	Date de géolocalisation source	Car (10)
	Date (AAAA-MM-JJ)	Valeur vide autorisée
etab_actu_date	Date de la correction historisée	Car (10)
	Date (AAAA-MM-JJ)	Valeur vide autorisée
org_sai	Code SIREN d'identification de l'organisation productrice ou référent à l'origine de la géolocalisation ou de sa correction.	Car (9) Valeur vide autorisée
liborg_sai	Nom de l'organisation productrice ou référent à l'origine de la	Varchar
	géolocalisation ou de sa correction.	Valeur vide autorisée
etab_raison_sociale	Raison sociale (nom juridique) de l'entreprise	Varchar
		Valeur obligatoire
etab_nat_juridique	Code de la catégorie juridique de l'entreprise en se référant au 3ème niveau de la nomenclature des catégories juridiques de l'INSEE.	Varchar Valeur obligatoire
etab_nom	Nom ou appellation usuelle ou sigle de l'établissement	Varchar
• 1		Valeur obligatoire
sigle	Sigle	Varchar Valeur vide autorisée
	La Raison sociale n'étant pas toujours suffisante pour identifier ou rechercher un établissement	valeur vide autorisee
appellat	Autres appellations	Varchar
	La Raison sociale n'étant pas toujours suffisante pour identifier ou rechercher un établissement	Valeur vide autorisée
enseigne	Enseigne	Varchar
	La Raison sociale n'étant pas toujours suffisante pour identifier ou rechercher un établissement	Valeur vide autorisée
epci_nom	Nom de l'EPCI où se situe l'établissement	Varchar
		Valeur obligatoire
epci_siren	Code SIREN de l'EPCI où se situe l'établissement	Car (9)
		Valeur obligatoire
comm_nom	Nom de la commune où se situe l'établissement	Varchar Valeur obligatoire
comm_insee	Code INSEE de la commune où se situe l'établissement	Car (5)
_		Valeur obligatoire
etab_siege	Qualité de siège de l'établissement (oui / non)	Car (3)
atab creation data	Date de création de l'établissement. Exemple : 2015-06-04	Valeur obligatoire Car (10)
etab_creation_date	Date de creation de l'établissement. Exemple : 2015-06-04	Valeur obligatoire
etab_identif_date	Date d'identification de l'établissement. Exemple : 2016-03-	Car (10)
	26	Valeur obligatoire
etab_actu_date	Date de dernière actualisation des informations. Exemple : 2023-04-30	Car (10) Valeur obligatoire
etab_actif	Établissement en activité (oui / non)	Car (3)
		Valeur obligatoire
etab_fermeture_date	Date ou année de fermeture de l'établissement. Exemple : 2025-02-08	Car (10) Valeur vide autorisée
bodacc	Statut BODACC	Varchar
bounce	Peut donner une indication pertinente sur les difficultés de l'entreprise	Valeur vide autorisée
	Redressement judiciaire	
	Liquidation judiciaire	
	Plan de sauvegarde	
	Radiation	
	Transmission, reprise	
	Inconnu	
Bodaccdate	Date de l'inscription en redressement judiciaire ou liquidation	Car(10)
	Format AAAA-MM-JJ	Valeur vide autorisée

etab_description	l'établissemer	libre avec des informations descriptives de	Varchar Valeur vide autorisée
atab astisita anda			
etab_activite_code		l'activité principale de l'établissement, suivant ure d'activités française de l'INSEE	Car (10) Valeur obligatoire
			valeul obligatolie
. 1	•	2B, Ingénierie, études techniques	
etab_activite_libelle		libellé de l'activité principale de	Varchar
	de l'INSEE	nt, suivant la nomenclature d'activités française	Valeur obligatoire
		2D landalaria étudan terbaiana	
	-	2B, Ingénierie, études techniques	2 (2)
etab_effectif_code		nche d'effectif salarié de l'établissement,	Car (3)
atab affaatif liballa	-	base SIRENE de l'INSEE	Valeur obligatoire
etab_effectif_libelle		ranche d'effectif salarié de l'établissement, base SIRENE de l'INSEE	Varchar Valeur obligatoire
atab affaatif annaa	-		
etab_effectif_annee	ivilliesime de	la tranche d'effectif salarié de l'établissement	Car (4) Valeur obligatoire
etab_source_info	Indication de	la (des) source(s) d'information sur	Varchar
etab_source_iiiio	l'établisseme		Valeur vide autorisée
geocodage_qualite		sitionnement de l'établissement nomenclature	Valeur obligatoire
geocodage_quante	CNIG	sitionnement de l'établissement nomenciature	valeur obligatoire
	Modalités :		
	non localisé	à la commune	
	localisation		
		à la rue (sans numéro)	
		à la plaque adresse	
	localisation		
		au bâtiment	
	inconnu		
	Valeur par dé	faut : inconnu	
qlt_geo	-	ocodage nomenclature BFC – conservée pour les	Entier
1 -20		orisation et d'application des corrections sur les	Valeur obligatoire
		ns d'établissements.	_
	La qualité de	géocodage requise pour répondre aux enjeux de	
	qualification of	des unités foncières dans le cadre de la loi climat	
	doit atteindre	un niveau de qualité qlt_geo>=7	
		Localisation impossible	
		Centroïde de la commune	
		Centroïde du SITE ECONOMIQUE (ZAE)	
		Rue (n° de rue non trouvé)	
		Point d'intérêt automatique (POI), lieu-dit	
		Adresse interpolée	
		Entrée du bâtiment ou plaque adresse Point sur la parcelle	
		Point sur le bâtiment	
	J		
	9	Point sur le local	
	l 	Point sur le local Point sur le local en étage	
	10	Point sur le local en étage	
	10		
	10	Point sur le local en étage	
etab_geompoint	10 99	Point sur le local en étage	Valeur obligatoire
etab_geompoint	10 99	Point sur le local en étage Point positionné manuellement	Valeur obligatoire
etab_geompoint etab_contact_mail	10 99 Multi localisat GeoJSON	Point sur le local en étage Point positionné manuellement	Valeur obligatoire Valeur vide autorisée
	10 99 Multi localisat GeoJSON Mail de contac	Point sur le local en étage Point positionné manuellement tions ponctuelles de l'établissement au format	
etab_contact_mail etab_contact_tel	10 99 Multi localisat GeoJSON Mail de contac	Point sur le local en étage Point positionné manuellement tions ponctuelles de l'établissement au format ct de l'établissement léphone de contact de l'établissement	Valeur vide autorisée
etab_contact_mail	Multi localisat GeoJSON Mail de contac Numéro du té	Point sur le local en étage Point positionné manuellement tions ponctuelles de l'établissement au format ct de l'établissement léphone de contact de l'établissement	Valeur vide autorisée Valeur vide autorisée
etab_contact_mail etab_contact_tel	Multi localisat GeoJSON Mail de contac Numéro du té	Point sur le local en étage Point positionné manuellement tions ponctuelles de l'établissement au format ct de l'établissement léphone de contact de l'établissement X Lambert 93	Valeur vide autorisée Valeur vide autorisée Réel
etab_contact_mail etab_contact_tel coord_x	Multi localisat GeoJSON Mail de conta Numéro du té. Coordonnées	Point sur le local en étage Point positionné manuellement tions ponctuelles de l'établissement au format ct de l'établissement léphone de contact de l'établissement X Lambert 93	Valeur vide autorisée Valeur vide autorisée Réel Valeur obligatoire

etab_uuid	Universally Unique Identifier méthode uuid_generate_v4()	UUID uuid_generate_v4()
geom	Géométrie de l'objet	geometry(MultiPoint,2154)

g. Lexique des définitions

SIRET: le numéro SIRET est un identifiant numérique d'établissement. Composé de 14 chiffres, il est articulé en deux parties: la première est le numéro SIREN de l'unité légale à laquelle appartient l'unité SIRET; la seconde, habituellement appelée NIC (Numéro Interne de Classement), se compose d'un numéro d'ordre à quatre chiffres attribués à l'établissement et d'un chiffre de contrôle, qui permet de vérifier la validité de l'ensemble du numéro SIRET.

BODACC : annonces légales et publications du Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales

Procédure collective: une procédure collective en droit français désigne une série de mécanismes juridiques mis en place pour gérer les difficultés financières ou la cessation de paiements d'une entreprise et sa sortie définitive du registre du commerce et des sociétés (RCS).

Redressement judiciaire : l'entreprise est en difficulté mais a la possibilité de se réorganiser sous contrôle judiciaire pour continuer son activité.

Liquidation judiciaire : la situation de l'entreprise est jugée irrémédiable, et la liquidation est prononcée pour vendre les actifs et payer les créanciers.

Plan de sauvegarde : mis en place pour permettre la réorganisation de l'entreprise afin d'assurer sa pérennité, en évitant la cessation de paiement.

Radiation : indique la fin d'activité de l'entreprise et sa sortie définitive du registre du commerce et des sociétés (RCS).

h. Point méthodologique

L'enjeu des relevés terrain

La réalisation d'un relevé précis des établissements sur le terrain est une étape cruciale pour la correction et l'amélioration des géolocalisations d'établissements dans une zone d'activité.:

L'application VMap déployée dans OFER BFC permet de porter en version mobile le relevé des établissements sur leurs bâtiments ou leurs unités foncières respectives. vMap intègre les processus de contrôle et de validation des données inspirée des expérimentations menées en région pour rapporter un établissement à son bâtiment (au sens de la base nationale des bâtiments), et à son adresse (au sens de la BAN) ainsi qu'à ses parcelles cadastrales.

5. Classe d'objets : UF-ECO

a. Définition

L'unité foncière économique, telle que comprise par le groupe de travail et au sens de la mise en application de l'article 220 de la Loi Climat et Résilience, correspond, dans le périmètre des SITE-ECO, au regroupement des parcelles contiguës d'un seul tenant appartenant au même propriétaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre des inventaires demandés par la loi, c'est l'unité de base pour la géolocalisation des occupants et de la vacance et le niveau de consolidation et de détermination du statut de vacance des unités foncières.

b. Géométrie

Les UF-ECO sont représentées par des polygones, formés en fusionnant des parcelles contiguës et homogènes appartenant aux mêmes propriétaires (fusion sur le numéro de compte propriétaire ou le numéro MAJIC). Les unités foncières sont ensuite découpées en fonction des limites du périmètre du SITE-ECO, afin d'exclure les portions d'unités foncière situées hors du SITE-ECO.

Cela correspond à une opération de regroupement/fusion des parcelles cadastrales sur le numéro de compte communal du propriétaire ou numéro MAJIC.

La topologie de couche doit respecter les règles suivantes :

- o L'unité foncière est strictement incluse dans un SITE-ECO;
- o L'unité foncière est entièrement recouverte de parcelles cadastrales ;
- Deux unités foncières peuvent partager des limites communes mais ne peuvent se recouvrir
- Les multi polygone sont interdits ;
- Les polygones à trous sont autorisés ;

c. Mise en production

Conformément à l'Article 220 de lac loi Climat et Résilience modifiant l'article L.318-8-1 du Code de l'Urbanisme, l'établissement de la liste des propriétaires dans les zones d'activités est demandé en vue de la consultation prévue par la loi et respecte donc les dispositions de l'article 6 du RGPD, "Licéité du traitement", le traitement étant nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis d'une part ; le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement d'autre part.

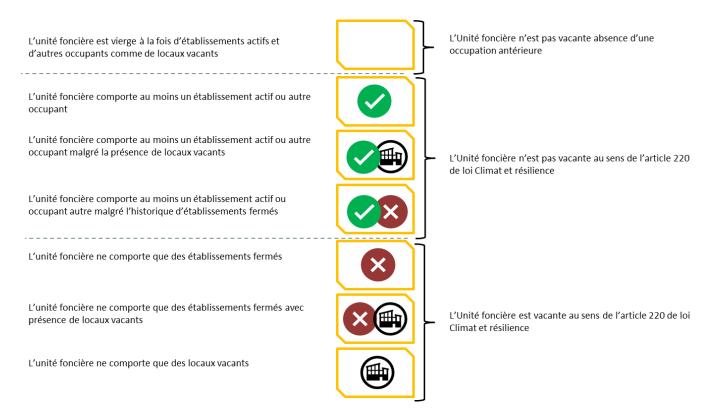
La mise en œuvre des données sur les unités foncières économiques est donc de la responsabilité des EPCI désignés compétents par l'article 220 de la loi Climat et Résilience. Ces EPCI sont par ailleurs ayant droit des données foncières (fichiers MAJIC ou fichiers foncier) et fiscales (LOCOMVAC) susceptibles d'être mobilisées dans ce traitement.

Méthodologie recommandée en Bourgogne-Franche-Comté :



- 1. Extraction des parcelles situées dans les périmètres du SITE-ECO visées par la mise en œuvre de l'inventaire ;
- 2. Croisement des parcelles avec les données foncières (jointure sur le numéro de parcelle) pour identification des numéros de comptes communaux et des propriétaires ;
- 3. Reconstitution des unités foncières UF-ECO par regroupement/fusion des unités foncières appartenant au même propriétaire et calcul de la surface de l'unité foncière ;
- 4. Identification des occupants ETABLISSEMENT par relevé terrain ; ils sont associés/géolocalisés sur les UF-ECO pour identification des occupants. On part du principe (article 1447 du code des impôts) que toutes les entreprises inscrites au répertoire SIRENE sont à priori assujetties à la CFE;
- 5. Géolocalisation à la parcelle des locaux d'activités vacants dans la couche IMMOVAC-ECO en mobilisant le fichier LOCOMVAC ;
- 6. Qualification de l'unité foncière au sens de la loi Climat et Résilience :

Infographie pour arbitrer la vacance des unités foncière au sens de l'article 220 loi climat et résilience :



7. Calcul du taux de vacance à rapporter à la ZAE : Conformément au texte, c'est le nombre d'unités foncières vacantes du SITE-ECO rapporté au nombre total d'unités foncières du SITE-ECO :

$$INDICE = \left(\frac{nb\ UF\ vacantes}{nb\ total\ UF}\right) * 100$$

Guide méthodologique standard de données géographiques sites économiques CNIG BFC –2024

Exemple d'exploitation cartographique :



d. Identifiant unique

L'identification unique de l'unité foncière sera réalisée à l'aide de l'identifiant de l'unité foncière idtup fourni dans les fichiers fonciers ou à défaut d'un Universally Unique Identifier (UUID), de l'anglais signifiant littéralement « identifiant unique universel ». Ce dernier est un système informatique permettant à des systèmes distribués d'identifier de façon unique une information sans coordination centrale importante.

e. Liste et nature des attributs :

Légende utilisée pour la description des données attributaires :

0 1	
Tronc commun national CNIG	
Tronc commun Bourgogne-Franche-Comté	
Implémentation technique d'OFER BFC vMap / PostgreSQL / Post GIS	
Attribut obligatoire à valeur obligatoire	
Attribut obligatoire à saisie facultative	
Attributs opérationnels présence et saisie facultative	
Suppression, simplification	
Attribut soumis à la réglementation RGPD	
Remonté d'un problème au GT ZAE national CNIG	

Codage du champ	Description	Туре
uf_uuid	Chaîne de caractère identifiant de façon unique l'unité foncière de type UUID	Identifiant clé primaire Obligatoire UUID uuid_generate_v4()
site_id	Identifiant du site économique d'affectation de l'unité foncière	Clé secondaire Valeur obligatoire
id_siteeco	Identifiant régional du site économique d'affectation de l'UF	Texte (7 caractères)
insee	Identifiant INSEE de la commune d'affectation de l'UF	Car(5) Valeur obligatoire
epci	Numéro SIREN de l'EPCI d'affectation de l'UF	Car(9) Valeur obligatoire
parcel	Liste des numéros de parcelles constituant l'UF séparé par des points virgules	Car(long) Valeur obligatoire
nbparcel	Nombre de parcelles composant l'UF	Entier Valeur obligatoire
ufsurf	Surface de l'unité foncière en mètre carré	Réel Valeur obligatoire
proprio	Liste des numéros MAJIC des propriétaires de l'unité foncière séparateur point-virgule « ; »	Car(long) Valeur vide autorisée
nbproprio	Nombre de propriétaire décompté sur la base des numéro MAJIC distinct dans l'Unité foncière	Entier Valeur vide autorisée
occupants	Liste des numéros SIRET des établissements du répertoire SIRENE occupant l'UF séparateur	Car(long) Valeur vide autorisée
nboccup	Nombre d'occupants des établissements du répertoire SIRENE (occupants assujettis à la CFE) actifs sur la période de référence de 2 années antérieures au 1 ^{er} janvier de l'année de mise en œuvre de l'inventaire Valeur par défaut « 0 »	Entier Valeur obligatoire
occup	Champ d'aide à l'analyse : l'unité foncière a-elle au moins un établissement du répertoire SIRENE (\Leftrightarrow occupants assujettis à la CFE) actifs sur la période de référence de 2 années antérieures au 1er janvier de l'année de mise en œuvre de l'inventaire ? Non Oui Valeur par défaut « non »	Car(3) Valeur obligatoire
locomvac	Indicateur oui/non de la présence d'au moins un local vacant sur l'unité foncière non oui Valeur par défaut « non »	Car(3) Valeur obligatoire
anteriorite_act	Indicateur de la présence d'au moins un établissement fermé sur l'unité foncière	Car(3) Valeur obligatoire

	Non Oui Valeur par défaut « non »	
exception	Champ d'aide à l'analyse : exception pour les unités foncières qui ne peuvent pas être considérées comme vacantes car concernées par un occupant non économique non présent dans le répertoire SIRENE ou correspondant à une désaffectation économique Non Oui Valeur par défaut « non »	Car(3) Valeur obligatoire
synth	Champ de synthèse : affectation de l'UF vacante ou non au sens de l'article 220 loi climat et résilience :	Varchar Valeur obligatoire
	Libre sans occupation antérieure	
	Vacante au sens de l'article 220 loi climat et résilience	
	Occupée, non vacante au sens de l'article 220 loi climat et résilience	
	Valeur par défaut « Libre sans occupation antérieure »	
id	Serial par défaut base PostgreSQL OFERBFC	SERIAL
idtup	Code identifiant unique de l'unité foncière au sens des fichiers foncier	Varchar
geom	Géométrie de l'objet	geometry(MultiPoint,2154)

6. Classe d'objets : IMMOVAC-ECO

a. Définition

Une vacance d'activité correspond à un terrain, local, un bâtiment ou un ensemble immobilier artificialisé ou construit, vacant ou partiellement vacant destiné à l'accueil d'activités économiques (artisanales, commerciales, industrielles, tertiaires ou logistiques). La vacance d'activité est située au sein d'un SITE-ECO. La caractéristique principale est l'inoccupation des dits terrains, locaux, bâtiments ou des ensembles immobiliers qu'ils fassent soit l'objet d'une commercialisation, soit qu'ils sont à l'état de délaissement.

b. Objectifs:

Cette couche sert à faire l'inventaire et la qualification des vacances en immobilier d'activités ; Il ne s'agit pas de dresser un inventaire de friches, mais de qualifier les vacances ou présomption de vacances pour identifier aussi bien les opportunités immobilières mobilisables immédiatement pour le développement économique, que des indices sur des potentialités de friches nécessitant travaux avant leur réemploi. Ainsi, la base de données intègre un certain nombre de champs permettant de qualifier la vacance, en proposant un bilan détaillé des locaux concernés allant de l'état de dégradation à commercialisation du bien.

c. Mise en œuvre:

Il apparait que relevé l'exhaustivité de la vacance immobilière sera difficile à atteindre. C'est pourquoi le GT ZAE propose que le tronc commun obligatoire identifiant notamment les présomptions de vacances (en attente de qualification sur le tronc commun facultatif), soit alimenté par le fichier DDFIP LOCOMVAC dont les EPCI sont ayants-droits (locaux commerciaux et professionnels vacants).

d. Géométrie

La géométrie du local d'activité est définie par un point qui représente la géolocalisation du centroïde de la vacance immobilière en coordonnées X, Y. Dans le cas d'une vacance d'activité de type local ou bâtiment le point est localisé sur le bâtiment concernée. Dans le cas d'une vacance d'activité de type « ensemble immobilier » ou « terrain » le point est localisé au centroïde de la parcelle ou de l'unité foncière concernée.



e. Identifiant unique

Les classes d'objets du modèle de données IMMOVAC-ECO sont dotées d'un identifiant d'objet stocké dans l'attribut : immovac id

Il s'agit d'un identifiant unique qui référence sans équivoque un seul objet.

Il est constitué d'une chaîne de caractères respectant le format :

 $[INSEE]_[classeObjet]_[IdentifiantTechnique] \\$

Οù

[INSEE] correspond au code INSEE de la commune de localisation originelle du site économique.

[classeObjet] correspond au nom de la classe d'objet concerné : IMMOVAC-ECO

[IdentifiantTechnique] correspond à l'identifiant unique de l'objet dans la base de données source s'il existe sinon il est généré par incrémentation automatique.

f. Champs du tronc commun BFC

Les champs obligatoires servent à identifier et localiser tout en qualifiant rapidement la nature de la vacance, dans une perspective de suivi et de qualification plus avancé des informations à l'aide des champs déployés dans les autres champs.

a. Liste et nature des attributs :

Légende utilisée pour la description des données attributaires :

Tronc commun national CNIG		
Tronc commun Bourgogne-Franche-Comté		
Implémentation technique d'OFER BFC vMap / PostgreSQL / Post GIS		
Attribut obligatoire à valeur obligatoire		
Attribut obligatoire à saisie facultative		
Attributs opérationnels présence et saisie facultative		
Suppression, simplification		
Attribut soumis à la réglementation RGPD		
Remonté d'un problème au GT ZAE national CNIG		

Codage du champ	Description	Туре
immovac_id	Identifiant type codification CNIG	Clé primaire
	insee+"_IMMOVAC-ECO_"+id	Valeur obligatoire
xlocal	Coordonnées X Lambert 93 du local/bâtiment	Réel
		Valeur obligatoire
ylocal	Coordonnées Y Lambert 93 du local/bâtiment	Réel
		Valeur obligatoire
comm_insee	Identifiant INSEE de la commune d'affectation du local	Car(5)
	Rempli à l'INSERT et UPDATE par trigger	Valeur obligatoire
comm_nom	Nom de la commune	Varchar
	Rempli à l'INSERT et UPDATE par trigger	Valeur obligatoire
epci_siren	Numéro SIREN, code de l'EPCI d'affectation du local	Car(9)
	Rempli à l'INSERT et UPDATE par trigger	Valeur obligatoire
epci_nom	Nom de l'EPCI	Varchar
	Rempli à l'INSERT et UPDATE par trigger	Valeur obligatoire
identif_date	Date de création de l'enregistrement	Car(10)
	Format AAAA-MM-JJ	Valeur obligatoire
actu_date	Dernière date de mise à jour de l'enregistrement	Car(10)
	Format AAAA-MM-JJ	Valeur obligatoire
org_sai	Code SIREN d'identification de l'organisation à l'origine de la	Car(9)
	création ou de la mise à jour de l'information	Valeur obligatoire

source_producteur	Nom de l'organisation à l'origine de la création ou de la mise à jour de l'information	Varchar Valeur obligatoire
nature	Nature du bien immobilier vacant	Varchar
liature	local dans un bâtiment	Valeur obligatoire
	bâtiment	valear obligatorie
	ensemble immobilier	
	terrain	
	inconnu	
	La valeur par défaut est « inconnu »	
destiprinc	Destination principale des locaux	Varchar
		Valeur Obligatoire
	artisanal	
	industriel	
	commercial	
	tertiaire, services	
	stockage/logistique	
	hôtellerie/restauration	
	inconnu	
	La valeur par défaut est « inconnu »	
etatvac	Confirmation de l'état de vacance ?	Varchar Valeur obligatoire
	occupé	valeur obligatorie
	partiellement occupé	
	vacant	
	non rensigné	
	La valeur par défaut est « inconnu »	Manahan
ourcevac	Source de l'information sur la vacance	Varchar
	Fichier DGFIP des locaux commerciaux et professionnels vacants LOCOMVAC	Valeur obligatoire
	relevé terrain	
	observatoire du foncier économique régional OFER	
	observatoire du foncier économique régional of EN	
	opportunité immobilière mandat	
	opportunité immobilière d'une collectivité territoriale	
	opportunité immobilière autre	
	inconnu	
	La valeur par défaut est « inconnu »	
etadeg	Etat de dégradation du local à renseigner si visite « oui »	Varchar
staueg	dégradation inexistante ou faible	Valeur obligatoire
	dégradation moyenne	
	dégradation hétérogène	
	dégradation très importante	
	inconnu	
	La valeur par défaut est « inconnu »	
opportunit	Le bâtiment fait-il l'objet d'une commercialisation active (par son	Car(3)
	propriétaire actuel ou par un mandataire) ? (oui / non)	Valeur obligatoire
	À renseigner si visite « oui »	
	oui	
	non La valeur par défaut est « Non »	
	Visite des abords du bâtiment ? (oui / non)	Varchar
ricito .		Varchar Valeur obligatoire
risite	oui	Valeur obligatoire

	La valeur par défaut est « non »	
visitebat	Visite de l'intérieur du bâtiment ?	Varchar
	oui	Valeur obligatoire
	non	
	La valeur par défaut est « non »	
pollution	Existence ou préexistence de pollution	Varchar
	Pollution inexistante	Valeur obligatoire
	Pollution traitée	
	Pollution peu probable	
	Pollution supposée	
	Pollution avérée	
	Inconnu	
	La valeur par défaut est « inconnu»	
immovac_geompoint	Géométrie ponctuelle du point immobilier vacant au format GeoJSON	Text Valeur Obligatoire
Immovac_geomsurf	Géométrie surfacique de l'emprise de l'unité foncière concernée	Varchar
mmovao_geomsan	par le bien immobilier vacant au format GeoJSON	Valeur vide autorisée
immovac_nom	Nom ou appellation du bâtiment	Varchar
		Valeur vide autorisée
batiment	Identifiant du bâtiment base nationale des bâtiments BDNB	Varchar
parcelle	Référence cadastrale des parcelles séparateur	Valeur vide autorisée Varchar
parcelle	Meterence cauastrate des parcenes separateur	Valeur vide autorisée
idtup	Identifiant de l'unité foncière	Varchar
		Valeur vide autorisée
numvoie	Numéro dans la voie	Varchar
	Name de la caja lian dia	Valeur vide autorisée
nomvoie	Nom de la voie, lieu-dit	Varchar Valeur vide autorisée
site id	Identifiant CNIG du site économique d'affectation du local	Clé secondaire
_	<u>'</u>	Valeur vide autorisée
id_siteeco	Identifiant régional du site économique d'affectation du local	Clé secondaire
1		Valeur vide autorisée
datevisite	Date de visite à renseigner si visite = « oui » Format AAAA-MM-JJ	Car(10) Valeur vide autorisée
anneevac	Année présumée de début de vacance	Car(4)
		Valeur vide autorisée
proprio	Identification du propriétaire	Varchar
	Champ soumis au secret RGPD	Valeur vide autorisée
estimation	Valeur du bien estimé en euros par les domaines ou via les demandes de valeur foncière (monétaire euros)	Réel Valeur vide autorisée
surfsol	Surface de l'emprise au sol des locaux en m ²	Entier
3411301	Surface de l'emprise du sor des locadix en m	Valeur vide autorisée
surflocal	Surface de plancher	Entier
		Valeur vide autorisée
etages	Nombre d'étages	Entier
hbat	Hauteur du bâtiment	Valeur vide autorisée <i>Réel</i>
ut	ridated da batiment	Valeur vide autorisée
surfter	Surface de l'emprise des terrains en m²	Entier
		Valeur vide autorisée
raisvac	Raison principale de la vacance	Varchar Valeur vide autorisée
	Défaillance du propriétaire ou du responsable ; problèmes	
	économiques ; coût des travaux de requalification	
	Déménagement de l'entreprise sans repreneur du bail	
	Problème de succession ou de transmission	

	Problème de normes ; inadaptation des locaux ne	
	répondant pas au besoin des utilisateurs ; inadaptation	
	des accès	
	Délais administratifs	
	Bien non commercialisé	
	Récemment construit	
	Bien commercialisé sans requalification préalable	
	Prix de vente ou location au-dessus du marché du secteur	
	Pollution	
	Risques amiante	
	Risques naturels ou technologique	
	Sinistre	
	Insalubrité	
	Autres	
	Tractics	
	Utiliser des codes avec des regroupements logiques	
	La valeur par défaut est vide	
urbaserv	Urbanisme et servitudes (éléments de certificat d'urbanisme)	Varchar
urbuscrv	orbanisme et servituaes (elements de certificat à dibanisme)	Valeur vide autorisée
nronreto	Etat sanitaire - propreté des locaux	Car(3)
proprete	Etat sanitaire - propreté des locaux	Valeur vide autorisée
	Oui	valeur vide autorisee
	Non	
6	La valeur par défaut est « Non »	0 (0)
froid	Etat sanitaire - protection contre le froid et les intempéries	Car(3)
	Oui	Valeur vide autorisée
	Non	
	La valeur par défaut est « Non »	
eclairage	Etat sanitaire – éclairage des locaux	Car(3)
	Oui	Valeur vide autorisée
	Non	
	La valeur par défaut est « Non »	
bruit	Etat sanitaire – protection contre l'exposition au bruit	Car(3)
	Oui	Valeur vide autorisée
	Non	
	La valeur par défaut est « Non »	
eau	Etat sanitaire – alimentation en eau	Car(3)
	Oui	Valeur vide autorisée
	Non	
	La valeur par défaut est « Non »	
sanitaires		Car(3)
Sumumes	Etat sanitaire – équipement sanitaires non mixtes	Valeur vide autorisée
	Oui	valeur vide autorisee
	Non	
	La valeur par défaut est « Non »	- (2)
diagnostic	Antériorité de diagnostics immobilier	Car(3)
	Oui	Valeur vide autorisée
	Non	
	La valeur par défaut est « Non »	
risqarch	Existence de risques architecturaux	Car(3)
	Oui	Valeur vide autorisée
	Non	
	La valeur par défaut est « Non »	
risgenv	Existence de risques environnementaux ou technologiques	Car(3)
	Oui	Valeur vide autorisée
	Non	
	La valeur par défaut est « Non »	
actprec	Nature de l'activité précédente	Varchar Long
		Valeur vide autorisée
icpe	L'activité précédente relevait-elle de la règlementation des ICPE ?	Car(3)
	Oui	Valeur vide autorisée

	Non	
	La valeur par défaut est « Non »	
basol	Le bâtiment/local est-il situé sur un site inventorié dans BASIAS- BASOL ?	Car(3) Valeur vide autorisée
	Oui	
	Non	
	La valeur par défaut est « Non »	
anncons	Année de construction	Car(4) Valeur vide autorisée
annrenov	Année de dernière rénovation	Car(4) Valeur vide autorisée
liqjuri	Le foncier a-t-il été repris par un liquidateur judiciaire ?	Car(3)
	Oui	Valeur vide autorisée
	Non	
	La valeur par défaut est « Non »	
transactio	Type de transaction	Varchar
	A remplir si le bâtiment fait l'objet d'une commercialisation	Valeur vide autorisée
	Location	
	Vente	
	Location / vente	
	Inconnu	
	La valeur par défaut est « inconnu »	
bail_type	Type de bail	Varchar Valeur vide autorisée
	Bail emphytéotique	
	Bail à construction	
	Bail commercial	
	Bail professionnel	
	Bail précaire	
	Bail réel solidaire	
	Inconnu	
	Valeur par défaut « inconnu »	
loyerm2	Loyer / m² / an (monétaire euros) A remplir si le bâtiment fait l'objet d'une commercialisation	Réel Valeur vide autorisée
loyermens	Loyer mensuel (monétaire euros)	Réel
•	A remplir si le bâtiment fait l'objet d'une commercialisation	Valeur vide autorisée
prixm2	Prix de vente / m² (monétaire euros)	Réel
	A remplir si le bâtiment fait l'objet d'une commercialisation	Valeur vide autorisée
prix	Prix de vente (monétaire euros)	Réel
	A remplir si le bâtiment fait l'objet d'une commercialisation	Valeur vide autorisée
taxfon	Estimation de la taxe foncière / an (monétaire euros)	Réel Valeur vide autorisée
comnat	Nature du commercialisateur	Varchar
	A remplir si le bâtiment fait l'objet d'une commercialisation	Valeur vide autorisée
	Agent immobilier	
	Collectivité locale	
	SEM patrimoniale ou d'aménagement	
	Autre personne morale ou privée	
	Autre personne physique	
	Inconnu	
	Valeur par défaut « inconnu »	

accorddiffusion	Accord de diffusion du bien immobilier par le commercialisateur	Car(3)
	oui/non	
	Oui	
	Non	
	La valeur par défaut est « Non »	
comnom	Nom ou enseigne du commercialisateur	Varchar
	A remplir si le bâtiment fait l'objet d'une commercialisation	Valeur vide autorisée
comcontact	Nom du contact ou de l'agent immobilier	Varchar Valeur vide autorisée
commail	Adresse courriel du commercialisateur A remplir si le bâtiment fait l'objet d'une commercialisation	Varchar Valeur vide autorisée
comtel	Numéro de téléphone du commercialisateur	Varchar
	A remplir si le bâtiment fait l'objet d'une commercialisation	Valeur vide autorisée
mandtyp	Type de mandat	Varchar
	A remplir si nature du commercialisateur vaut « Agent immobilier »	Valeur vide autorisée
	Simple	
	Exclusif	
	Autre type de mandat	
	Inconnu	
	Valeur par défaut « inconnu »	
multimand	Bâtiment faisant l'objet de mandats auprès d'autres	Car(3)
marimana	commercialisateurs	Valeur vide autorisée
	Oui	Valeur viae autorisee
	Non	
	La valeur par défaut est « Non »	
urlannonce	URL adresse internet de la page de commercialisation du bien	URL
unumonec	immobilier	ONE
	A remplir si le bâtiment fait l'objet d'une commercialisation	
mandnum	Numéro de mandat	Varchar
mananam	A remplir si nature du commercialisateur vaut « Agent immobilier »	Valeur vide autorisée
mandfin	Date de fin de mandat	Car(10)
munujiii	A remplir si nature du commercialisateur vaut « Agent immobilier » Format AAAA-MM-JJ	Valeur vide autorisée
bureaux	Local de type bureau ou comprenant des bureaux ?	Car(3)
	A remplir si le bâtiment fait l'objet d'une commercialisation	Valeur vide autorisée
	Oui	
	Non	
	La valeur par défaut est « Non »	
bursurf	Surface en bureaux en m²	Entier
·	A remplir si le bâtiment fait l'objet d'une commercialisation	Valeur vide autorisée
	La valeur par défaut est 0	
entrepot	Local de type entrepôt ou comprenant des entrepôts ?	Car(3)
	A remplir si le bâtiment fait l'objet d'une commercialisation	Valeur vide autorisée
	Oui	
	Non	
	La valeur par défaut est « Non »	
entrsurf	Surface en entrepôt	Entier
	A remplir si le bâtiment fait l'objet d'une commercialisation	Valeur vide autorisée
	La valeur par défaut est 0	
ateliers	Local de type atelier ou comprenant des ateliers ?	Car(3)
	A remplir si le bâtiment fait l'objet d'une commercialisation	Valeur vide autorisée
	Oui	
	Non	
	La valeur par défaut est « Non »	
atelsurf	Surface en atelier	Entier
	A remplir si le bâtiment fait l'objet d'une commercialisation	Valeur vide autorisée
	La valeur par défaut est 0	
showroom	Local de type commercial ou comprenant un showroom ?	Car(3)
	A remplir si le bâtiment fait l'objet d'une commercialisation	Valeur vide autorisée
	Oui	

	Non	
	La valeur par défaut est « Non »	
showsurf	Surface en commerciale / showroom en m² A remplir si le bâtiment fait l'objet d'une commercialisation	Entier Valeur vide autorisée
stockext	La valeur par défaut est 0 Ensemble immobilier comprenant une aire de stockage extérieure ? Oui	Car(3) Valeur vide autorisée
	Non La valeur par défaut est « Non »	
stocksurf	Surface des aires de stockage extérieure en m² La valeur par défaut est 0	Entier Valeur vide autorisée
parking	Nombre de place de stationnement	Entier
pmr	La valeur par défaut est 0 Existence d'un accès PMR ?	Valeur vide autorisée Car(3)
piiii	Oui	Valeur vide autorisée
	Non	
	La valeur par défaut est « Non »	
portesection	Porte sectionnelle	Car(3) Valeur vide autorisée
	Oui Non	valeur viae autorisee
	La valeur par défaut est « Non »	
quaicharg	Quai de chargement	Car(3)
, 3	Oui	Valeur vide autorisée
	Non	
	La valeur par défaut est « Non »	
pontroulant	Pont roulant	Car(3)
	Oui	Valeur vide autorisée
	Non	
ah awalawa fua i da	La valeur par défaut est « Non »	C==/2)
chambrefroide	Chambre froide Oui	Car(3) Valeur vide autorisée
	Non	vaicai viac aatorisee
	La valeur par défaut est « Non »	
laboratoire	Laboratoire	Car(3)
	Oui	Valeur vide autorisée
	Non	
	La valeur par défaut est « Non »	
salleblanche	Salle blanche	Car(3)
	Oui	Valeur vide autorisée
	Non	
ononchaso	La valeur par défaut est « Non »	Car(3)
openspace	Open-space Oui	Valeur vide autorisée
	Non	varear viae autorisee
	La valeur par défaut est « Non »	
reseauinfo	Câblage réseau téléphonie et informatique	Car(3)
-	Oui	Valeur vide autorisée
	Non	
	La valeur par défaut est « Non »	
fibre	Fibre optique	Car(3)
	Oui	Valeur vide autorisée
	Non	
raceau	La valeur par défaut est « Non »	Car(2)
raceau	Eau Oui	Car(3) Valeur vide autorisée
		valcal viac autolisec
	Non	
electricite		Car(3)

	Non	
	La valeur par défaut est « Non »	0 (2)
gaz	Gaz	Car(3) Valeur vide autorisée
	Oui	
	Non	
	La valeur par défaut est « Non »	2 (2)
assainissement	Assainissement	Car(3)
	Oui	Valeur vide autorisée
	Non	
ob au ffa a o	La valeur par défaut est « Non »	Car/21
chauffage	Chauffage Oui	Car(3) Valeur vide autorisée
	Non	valear vide datorisee
	La valeur par défaut est « Non »	
climatisation	Climatisation	Car(3)
iiiiidtisatioii	Oui	Valeur vide autorisée
	Non	raicai riae da combee
	La valeur par défaut est « Non »	
ypchauf	Type de chauffage	Varchar
урспаај	Type de chadjjage	Valeur vide autorisée
	Électricité	
	Gaz	
	Fioul	
	Pompe à chaleur	
	Solaire	
	Hybride	
	Récupération de chaleur	
	Autre	
	Inconnu	
	La valeur par défaut est « inconnu »	
diagdpe	Diagnostic de performance énergétique	Car (1)
	A	Valeur vide autorisée
	В	
	С	
	D	
	E	
	F	
	G	
	Inconnu	
	La valeur par défaut est « inconnu »	
diagges	Indice d'émission de gaz à effet de serre	Car (1)
	A	Valeur vide autorisée
	В	
	С	
	D	
	E	
	F	
	G	
	Inconnu	

descgen	Description générale (pouvant correspondre au texte d'accroche d'une annonce immobilière)	Varchar Valeur vide autorisée
	A remplir si le bâtiment fait l'objet d'une commercialisation	
desctech	Description technique comprenant la description des dessertes en	Varchar
	réseaux	Valeur vide autorisée
	A remplir si le bâtiment fait l'objet d'une commercialisation	
descacces	Description accessibilité	Varchar
	A remplir si le bâtiment fait l'objet d'une commercialisation	Valeur vide autorisée
descprest	Description prestations comprenant les éléments mobiliers inclus	Varchar
	dans le bâtiment	Valeur vide autorisée)
	A remplir si le bâtiment fait l'objet d'une commercialisation	
hauteur	Hauteur sous plafond	Réel
	A remplir si le bâtiment fait l'objet d'une commercialisation	Valeur vide autorisée)
zrr	Situation en zone de revitalisation rurale (ZRR)	Car(3)
	Oui	Valeur vide autorisée
	Non	
	La valeur par défaut est « Non »	
afr	Situation en zone d'Aide à Finalité Régionale (AFR)	Car(3)
uji	Oui	Valeur vide autorisée
	Non	valear vide datorisee
	La valeur par défaut est « Non »	LIDI
urlphoto	URL Photo principale, prise de vue des locaux vue de l'extérieur	URL
	Situé dans secteur de convention d'ORT opération de revitalisation	Car(3)
ort	du territoire et/ou dans un secteur faisant l'objet d'un contrat	Valeur vide autorisée
	partenarial d'aménagement ?	
	Oui	
	Non	
	La valeur par défaut est vide	
id	Serial par défaut base PostgreSQL OFERBFC	SERIAL
immovac_uuid	Universally Unique Identifier méthode uuid_generate_v4()	UUID
		uuid_generate_v4()
bnb_id	Identifiant unique du bâtiment au sens de la base nationale des bâtiments	varchar
geom	Géométrie de l'objet	geometry(Point,2154)
3	1 7-1	3 /1 / - /

7. Classe d'objets : OCCUPANT-AUTRE

a. Définition

Les autres occupants désigne une occupation de terrains initialement destinés à accueillir des activités économiques, mais détournés de leur vocation première au fil des évolutions et de l'histoire. Ces situations sont couramment observées dans les zones anciennes où les règlements d'urbanisme ont, par le passé, autorisé la création d'habitations ou de logement à proximité d'activités économiques. Avec la cessation de ces activités, seule la fonction résidentielle y subsiste.

Cette classe d'entité permet aussi, dans une situation de collecte sur le terrain, d'inventorier les établissements non répertoriés dans le référentiel SIRENE (établissement non présents dans le listing, bureaux ou représentations, annexes, et sert de table transitoire pour stocker l'information sur les éventuelles activités en attente de leur inscription sur la couche des ETABLISSEMENTS dès que leur n°SIRET est retrouvé.

b. Objectifs

Cette catégorie d'objet est introduite en réponse à la mise en œuvre des inventaires des Zones d'Activité Économique (ZAE) selon la loi Climat et Résilience. Il a été observé que la diversité

des cas d'occupation du foncier économique ne pouvait pas être entièrement couverte par l'inventaire des seuls établissements du répertoire SIRENE. Cette classe d'entité vise à pallier ce manque en permettant de qualifier d'autres types d'occupants souvent rencontrés dans les zones d'activités, tels que le résidentiel ou les équipements publics collectifs, entre autres. Cette classe d'entité est facultative dans le standard BFC, elle sera déployée pour répondre aux enjeux d'inventaire loi Climat et Résilience.

c. Mise en œuvre

Lors de la visite terrain et du contrôle des occupant sur les unités foncières, s'il apparait une occupation autre que de l'activité économique, un point désaffectation économique peut-être positionné sur la parcelle ou l'unité foncière concernée.

d. Géométrie

Les OCCUPANTS-AUTRES sont représentés par des points, chacun localisé au moins à la parcelle, unité foncière ou sur leur bâtiment.

e. Identifiant unique

L'identification unique de la désaffectation économique sera réalisée à l'aide du champ autreoccup_id et d'un UUID, de l'anglais signifiant littéralement « identifiant unique universel », qui est en informatique un système permettant à des systèmes distribués d'identifier de façon unique une information sans coordination centrale importante.

f. Champs du tronc commun BFC

Les champs obligatoires servent à identifier et localiser tout en qualifiant rapidement la nature de la vacance, dans une perspective de suivi et de qualification plus avancé des informations à l'aide des champs déployés dans les autres champs.

Codage du champ	Description [dessin INSEE]	Туре
autreoccup_id	Chaîne de caractères identifiant de façon unique le local de	Clé primaire
	type uuid	Valeur obligatoire
date_crea	Date de création de l'enregistrement	Car(10)
	Format AAAA-MM-JJ	Valeur obligatoire
date_maj	Dernière date de mise à jour de l'enregistrement	Car(10)
	Format AAAA-MM-JJ	Valeur obligatoire
org_sai	Code SIREN d'identification de l'organisation à l'origine de la	Car(9)
	création ou de la mise à jour de l'information	Valeur obligatoire
liborg_sai	Nom de l'organisation à l'origine de la création ou de la mise à	Varchar
	jour de l'information	Valeur obligatoire
x	Coordonnées X Lambert 93 du local/bâtiment	Réel
		Valeur obligatoire
у	Coordonnées Y Lambert 93 du local/bâtiment	Réel
		Valeur obligatoire
idtup	Identifiant de l'unité foncière	Varchar
		Valeur obligatoire
insee	Identifiant INSEE de la commune d'affectation du local	Car(5)
		Valeur obligatoire
commune	Nom de la commune	Varchar
		Valeur obligatoire
epci	Numéro SIREN, code de l'EPCI d'affectation du local	Car(9)

		Valeur obligatoire
lib_epci	Nom de l'EPCI	Varchar
		Valeur obligatoire
site_id	Identifiant CNIG du site économique d'affectation du local	Clé secondaire
		Valeur obligatoire
id_siteeco	Identifiant régional du site économique d'affectation du local	Clé secondaire
		Valeur obligatoire
type	Type de désaffectation	Varchar
	Résidentiel habitat	Valeur obligatoire
	Bâtiments publics	
	Autres équipements	
	Nouvel occupant	
	Etablissement non répertorié, bureau ou représentation	
	Annexe d'un établissement répertorié	
	inconnu	
	Valeur par défaut « inconnu »	
occupant	Nom de l'occupant	Varchar
	Si l'occupation est résidentielle, le nom de l'occupant est _X_	Valeur vide autorisée
	pas d'identification de particulier au sens du RGPD	
	CIDEN ou CIDET de l'établissement une fais qu'il a été identifié	Cl (4.4)
siret	SIREN ou SIRET de l'établissement une fois qu'il a été identifié	Char(14)
siret	dans la base SIRENE	Cnar(14)
siret description	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Varchar
	dans la base SIRENE	, ,
	dans la base SIRENE	Varchar
description	dans la base SIRENE Description Serial par défaut base PostgreSQL OFERBFC	Varchar Valeur vide autorisée
description	dans la base SIRENE Description	Varchar Valeur vide autorisée SERIAL

8. Classe d'objets : FRICHE-ECO

Cette classe d'entités est ajoutée pour information afin d'assurer l'interopérabilité des données « Sites économiques » et « Friches ».

Un TERRAIN-ECO peut être identifié en Friche. Le modèle de données doit permettre d'implémenter la relation entre un terrain économique et une friche grâce aux identifiants qui permettent d'accéder au questionnaire régional de l'observatoire des friches.

Cette classe reprend donc les spécifications du standard national friches du CNIG déployée et adapté pour les besoins régionaux par la démarche régionale d'observation des friches.

Reprise des champs obligatoires du standard CNIG Friche https://cnig.gouv.fr/IMG/pdf/230117 standard cnig friches v2022-12.pdf

Codage du champ	Description [dessin INSEE]	Туре
site_id	Identifiant du site	Clé primaire
	Référence code identifiant unique régional de la friche OFRICHE	Valeur obligatoire
	Transférable vers le champ site_id de la table des friches	
site_nom	Nom du site : nom usuel en absence de nom officiel ou descriptior	n Varchar
	Sommaire du site : ancienne décharge, carrière, etc	Valeur obligatoire
	Nom de la friche, dans le cadre d'OFER héritera des élément	
	d'identification du site économique et du terrain concerné nom e	et
	parcelle	
	Transférable vers le champ site_nom de la table des friches	
site_type	Type de friche	Varchar
	Transférable vers le champ site_type de la table des friches	Valeur vide autorisée
	Friche commerciale	
	Friche industrielle	
	Friche hospitalière	
	Friche Agro-industrielle	
	Carrière ou mine	
	Friche d'habitat	
	Friche d'équipement public	
	Friche militaire	
	Friche portuaire	
	Friche aéroportuaire	
	Friche ferroviaire	
	Friche logistique	
	Friche loisirs tourisme hôtellerie	
	Friche enseignement	
	Friche cultuelle	
	Mixte	
	Inconnu	
	Valeur par défaut : Inconnu	
site_adresse	Adresse du site	Varchar
		Valeur obligatoire
site_identif_date	date d'identification du site. Exemple : 2022-06-01	Char(10)
		Valeur obligatoire
site_act_date	date de dernière actualisation des informations sur le site	Char(10)
		Valeur obligatoire
comm_nom	nom de la commune principale d'implantation du site	Varchar
		Valeur obligatoire
comm_insee	code INSEE de la commune principale d'implantation du site	Char(5)
		Valeur obligatoire
source_nom	nom court de la source ayant permis l'identification du site	Char(20)
	Valeur par défaut : OFER BFC	Valeur obligatoire
bati_vacance	Etat de vacance des bâtiments de la friche	Varchar
		Valeur vide autorisée

	occupé	
	partiellement occupé	
	vacant	
	ne sais pas	
	Valeur par défaut vu : ne sais pas	
bati_etat	Etat des bâtiments de la friche	Varchar Valeur vide autorisée
	dégradation inexistante ou faible	
	dégradation moyenne	
	dégradation très importante	
	dégradation hétérogène	
	ne sais pas	
	Valeur par défaut : ne sais pas	
sol_pollution_existe	Connaissance d'une pollution des sols ?	Varchar Valeur vide autorisée
	pollution inexistante	varear vide datorisee
	pollution traitée*	
	pollution peu probable	
	pollution supposée	
	pollution avérée	
	·	
	ne sais pas Valeur par défaut vu : ne sais pas	
friche_visite	Relevé terrain de la friche (oui/non) (champ transférable sur le questionnaire OFRICHE)	Car (3) Valeur vide autorisée
	oui	
	Notaria and défaute un an	
fuialaiaita data	Valeur par défaut : non	
friche_visitedate		
	Date du relevé terrain de la friche (champ transférable sur le questionnaire OFRICHE) Ex: 2023-04-30	Car(10) Valeur vide autorisée
friche_fiabilite	questionnaire OFRICHE)	`
	questionnaire OFRICHE) Ex: 2023-04-30 Niveau de fiabilité (champ transférable sur le questionnaire OFRICHE)	Valeur vide autorisée Varchar
	questionnaire OFRICHE) Ex: 2023-04-30 Niveau de fiabilité (champ transférable sur le questionnaire OFRICHE) pré repérage	Valeur vide autorisée Varchar
	questionnaire OFRICHE) Ex: 2023-04-30 Niveau de fiabilité (champ transférable sur le questionnaire OFRICHE) pré repérage identification	Valeur vide autorisée Varchar
friche_fiabilite	questionnaire OFRICHE) Ex: 2023-04-30 Niveau de fiabilité (champ transférable sur le questionnaire OFRICHE) pré repérage identification Valeur par défaut : pré repérage	Valeur vide autorisée Varchar Valeur vide autorisée
	questionnaire OFRICHE) Ex: 2023-04-30 Niveau de fiabilité (champ transférable sur le questionnaire OFRICHE) pré repérage identification	Valeur vide autorisée Varchar
friche_fiabilite	questionnaire OFRICHE) Ex: 2023-04-30 Niveau de fiabilité (champ transférable sur le questionnaire OFRICHE) pré repérage identification Valeur par défaut : pré repérage Méthode de repérage de la friche (champ transférable sur le questionnaire OFRICHE)	Valeur vide autorisée Varchar Valeur vide autorisée Varchar
friche_fiabilite	questionnaire OFRICHE) Ex: 2023-04-30 Niveau de fiabilité (champ transférable sur le questionnaire OFRICHE) pré repérage identification Valeur par défaut : pré repérage Méthode de repérage de la friche (champ transférable sur le questionnaire OFRICHE) Revue de foncier économique	Valeur vide autorisée Varchar Valeur vide autorisée Varchar
friche_fiabilite	questionnaire OFRICHE) Ex: 2023-04-30 Niveau de fiabilité (champ transférable sur le questionnaire OFRICHE) pré repérage identification Valeur par défaut : pré repérage Méthode de repérage de la friche (champ transférable sur le questionnaire OFRICHE)	Valeur vide autorisée Varchar Valeur vide autorisée Varchar

ANNEXES

Standard CNIG

Sites Économiques
(v2023-10 – octobre 2023)

Voir https://cnig.gouv.fr/ressources-amenagement-a26047.html